

SOCIÉTÉ



Le Déclin de l'empire américain, un des rares succès commerciaux du cinéma québécois.

Le cinéma québécois malade de l'argent

Même subventionnée à 80 %, l'industrie cinématographique québécoise est à bout de souffle et se plaint amèrement d'un sous-financement chronique. Les producteurs demandent plus d'argent et moins d'ingérence bureaucratique.

Page B-1

Castonguay rentre chez lui

Adieux au comité constitutionnel et bientôt au Sénat

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

APRÈS AVOIR navigué à la dérive pendant huit semaines et survécu de justesse à une série d'écueils politiques, le super-comité constitutionnel fédéral a perdu hier son capitaine québécois.

Une dizaine de jours après avoir posé un diagnostic particulièrement sombre sur les chances de succès de son comité constitutionnel, Claude Castonguay a en effet rendu hier son tablier au gouvernement fédéral.

Tout récemment, M. Castonguay avait donné à entendre, dans une entrevue au DEVOIR que dès qu'il en aurait fini avec le comité constitutionnel il quitterait également le Sénat.

Citant des raisons de santé, l'ancien ministre libéral devenu sénateur conservateur s'est retiré aussi bien de la direction que du comité qui portait son nom. « Après une conversation avec son médecin, le sénateur a décidé que ce n'est pas possible pour lui de continuer », a annoncé le ministre aux Affaires cons-

titutionnelles aux Communes Joe Clark hier après-midi.

Dans sa lettre au premier ministre Mulroney, Claude Castonguay invoque en effet « les pressions quotidiennes et le stress dus aux audiences publiques, aux voyages et aux tensions constantes liées à mes fonctions des dernières semaines » comme éléments-déclencheurs des avertissements de son médecin. « Mon état de fatigue exige que je démissionne », écrit-il.

À pied levé, c'est son collègue Gerald Beaudoin qui le remplacera à la tête du comité spécial sur le renouvellement du Canada. Le groupe, qui n'a pas repris ses travaux depuis son retour en catastrophe du Manitoba au début du mois, n'entendra vraisemblablement pas de témoins avant la fin de la semaine ou même la semaine prochaine.

Pour le gouvernement, il s'agit d'un nouveau coup dur. Ottawa avait misé sur le prestige du sénateur Castonguay au Québec pour donner à son opération constitutionnelle de la crédibilité. « Du point de vue intellectuel, nous gardons le même calibre,

mais du point de vue de la perception publique, c'est une perte importante, en particulier au Québec », calculait ainsi hier le critique néo-démocrate Lorne Nystrom.

De leur côté, et avec une rare unanimité, le chef libéral et le leader du Bloc québécois ont tous deux émis des doutes sur les excuses médicales invoquées par Claude Castonguay pour justifier son abrupt départ. « Ce sont de bien minces raisons, avance Lucien Bouchard. Il y a bien des Québécois qui sont venus à Ottawa remplis de bonnes intentions et qui sont rentrés bredouilles. » Jean Chrétien, pour sa part, rappelle que, lors d'entrevues récentes avec LE DEVOIR et La Presse, le sénateur Castonguay avait décrit son comité comme un grand fiasco et prédit qu'il ne se mettrait jamais assez de ses déboires pour accomplir son ambitieuse mission. « Cela me donne raison d'avoir exigé de grands changements au comité », argumente aujourd'hui le chef libéral.

Mais le ministre Clark nie que la maladie du sénateur soit un prétexte qui masque un profond désabuse-

ment à l'égard de la tournure que le gouvernement a donnée au dossier constitutionnel. « Ce n'est pas du tout une maladie diplomatique », jure Joe Clark qui prédit : « Il continuera de nous assister de façon ponctuelle. »

Rien n'empêche que lors de son entretien avec LE DEVOIR il y a quelques semaines, Claude Castonguay confiait son intention de quitter rapidement son poste de sénateur une fois liquidées ses responsabilités dans le dossier constitutionnel.

À l'époque, il ne cachait pas son découragement devant le départ raté du super-comité constitutionnel fédéral, dénonçant la « mission impossible » que lui avait confiée le gouvernement. « Le principal reproche que l'on puisse me faire, disait-il alors, c'est de ne pas m'être élevé avant contre ce qui se passait. »

Selon des proches, Claude Castonguay avait évité de démissionner à l'époque pour ne pas donner l'impression d'un coup d'éclat susceptible d'abattre à tout jamais l'opération constitutionnelle du gouvernement fédéral.

Voir page A-4: Castonguay



Mikhaïl Gorbatchev lors de sa conférence de presse hier à Novo Ogarievo.

Nouveau revers pour Gorbatchev

MOSCOU (AFP) — Mikhaïl Gorbatchev a subi un nouveau revers hier après que les dirigeants des républiques eurent décidé de ne pas parapher son projet de Traité de l'Union, mais de le transmettre d'abord pour examen aux parlements républicains et au parlement fédéral, ce qui laisse présager encore bien des combats avant la mise en place de la nouvelle Union.

Avocat inlassable de la nécessité de préserver des liens politiques, même flous, entre les républiques de l'ancienne URSS, le président soviétique a même menacé récemment de démissionner si ce Traité n'était pas signé avant la fin de l'année.

Pourtant, la cérémonie de paraphe prévue hier à Novo Ogarievo, dans la datcha près de Moscou de M. Gorbatchev, ne présentait pas de caractère particulièrement inquiétant ni définitif. Il s'agissait plutôt d'un geste symbolique, témoin de la volonté de conserver une Union malgré l'accélération, depuis le putsch, du processus de désintégration de l'État soviétique né de la révolution d'octobre.

Les dirigeants des sept républiques (Russie, Bélarus, Azerbaïdjan, et les républiques asiatiques à l'exception de l'Ouzbékistan) qui avaient mis au point le 14 novembre un projet instaurant un État confédéral et démocratique, l'union des États souverains, devaient simplement se retrouver pour le paraphe.

L'entrée en vigueur du Traité, qui doit rendre caducs la Constitution soviétique et le Traité constitutif de 1922, était en tout état de cause soumise ensuite à « approbation par les organes supérieurs de pouvoir » des républiques — vraisemblablement les parlements républicains — puis à signature définitive par des délégations plénipotentiaires.

Voir page A-4: Nouveau

L'économie reprend mais l'emploi stagne

Selon une étude du Mouvement Desjardins

d'après La Presse canadienne

LE CANADA ne retombera pas en récession. Les perspectives économiques seront nettement meilleures en 1992, mais ce n'est pas avant 1994 que les emplois perdus pendant la récession pourront être récupérés.

C'est du moins ce que prévoit la direction de l'analyse économique du Mouvement Desjardins qui, dans son dernier bulletin, évoque en détail ce que sera, à son avis, le comportement de l'économie au cours de la prochaine année.

L'année 1991 a été pénible, alors que les mises à pied se sont multipliées et que les profits des entreprises reculaient substantiellement. Même si des signes positifs ont commencé à apparaître ces derniers mois dans divers secteurs, « les plaies laissées par la récession seront lentes à guérir », affirme l'économiste Robert Normand.

Il estime que le marché de l'emploi demeurera stagnant pour encore un bon moment. « Il y aura peu de création d'emplois au cours des neuf prochains mois, dit-il lors d'un entretien téléphonique. Nous prévoyons qu'il y aura encore des vagues de mises à pied. »

Ce n'est donc pas avant 1993 que la création d'emplois ira en s'accroissant. « Il faudra attendre la fin de 1993 pour atteindre le niveau d'emploi d'avant la récession », soutient-il. Actuellement, le niveau de l'emploi au Canada est de 12,4 millions, toujours en deçà des 12,6 millions de

postes qui existaient avant la récession. Mais puisque des dizaines de milliers de nouveaux travailleurs arrivent sur le marché du travail chaque année, M. Normand soutient que ce n'est pas avant « 1994 que les 400 000 chômeurs issus de la récession pourront retrouver de nouveau du travail ».

Les économistes de Desjardins ne croient pas que l'économie canadienne retombera en récession, même si le redémarrage connaît des ratées. L'année prochaine, le produit intérieur brut canadien devrait croître d'environ 3,2 % alors qu'il aura reculé cette année de 1,1 %.

Le Québec, qui a vu son PIB diminuer de 1,6 % en 1991, connaîtra une croissance inférieure à la moyenne canadienne, soit 2,5 %. Et le taux de chômage, actuellement de 12 %, ne diminuera que faiblement, à 11,6 %.

Plusieurs facteurs expliquent la lenteur du redressement de l'économie. Le nombre élevé de chômeurs et l'endettement accru des ménages font en sorte que les dépenses de consommation font du surplace. De plus, l'imposition par les gouvernements de nouvelles taxes est venue diminuer encore le revenu disponible des particuliers. Quant aux entreprises, surtout manufacturières, leurs profits ont pour la plupart fondu comme neige au soleil, ce qui réduisait à peu de choses les dépenses d'investissement.

Voir page A-4: L'économie

Haïti ne prévoit pas déloger les forcenés de l'ambassade du Canada

d'après PC et AFP

PORT-AU-PRINCE — Les jeunes Haïtiens qui occupent l'ambassade canadienne ont réitéré leurs menaces d'incendier l'édifice, dans des appels téléphoniques à des employés canadiens de l'ambassade, hier.

Le gouvernement haïtien a fait savoir qu'à moins d'une demande formelle du Canada il n'avait pas l'intention de faire intervenir les forces de l'ordre à l'intérieur de l'édifice.

Des policiers et des militaires patrouillaient toujours aux abords de l'ambassade hier. Ils ont pris position quand les 19 jeunes Haïtiens, qui se trouvaient depuis mercredi dans une antichambre de l'ambassade, se sont introduits de force dans le corps du bâtiment principal, ce week-end, en réclamant l'asile politique.

Pour sa part, le commandant en chef de l'armée haïtienne, le général

Raoul Cédras a exclu une intervention directe dans l'ambassade. « Nous n'avons plus affaire à des visiteurs mais à des terroristes », a estimé le général Cédras, précisant qu'il était, dans ces conditions, normal que les forces de l'ordre, les pompiers et une ambulance se trouvent autour de l'immeuble du consulat.

« Nous ne pouvons, de toute façon, faire une intervention dans ces locaux que sur une réquisition écrite canadienne, éventuellement notariée », a encore souligné le général.

Un porte-parole du groupe avait affirmé avoir reçu de la part du général Cédras des garanties de non-arrestation en cas de sortie volontaire, sans préciser comment ces garanties étaient parvenues aux occupants.

Voir page A-4: Haïti

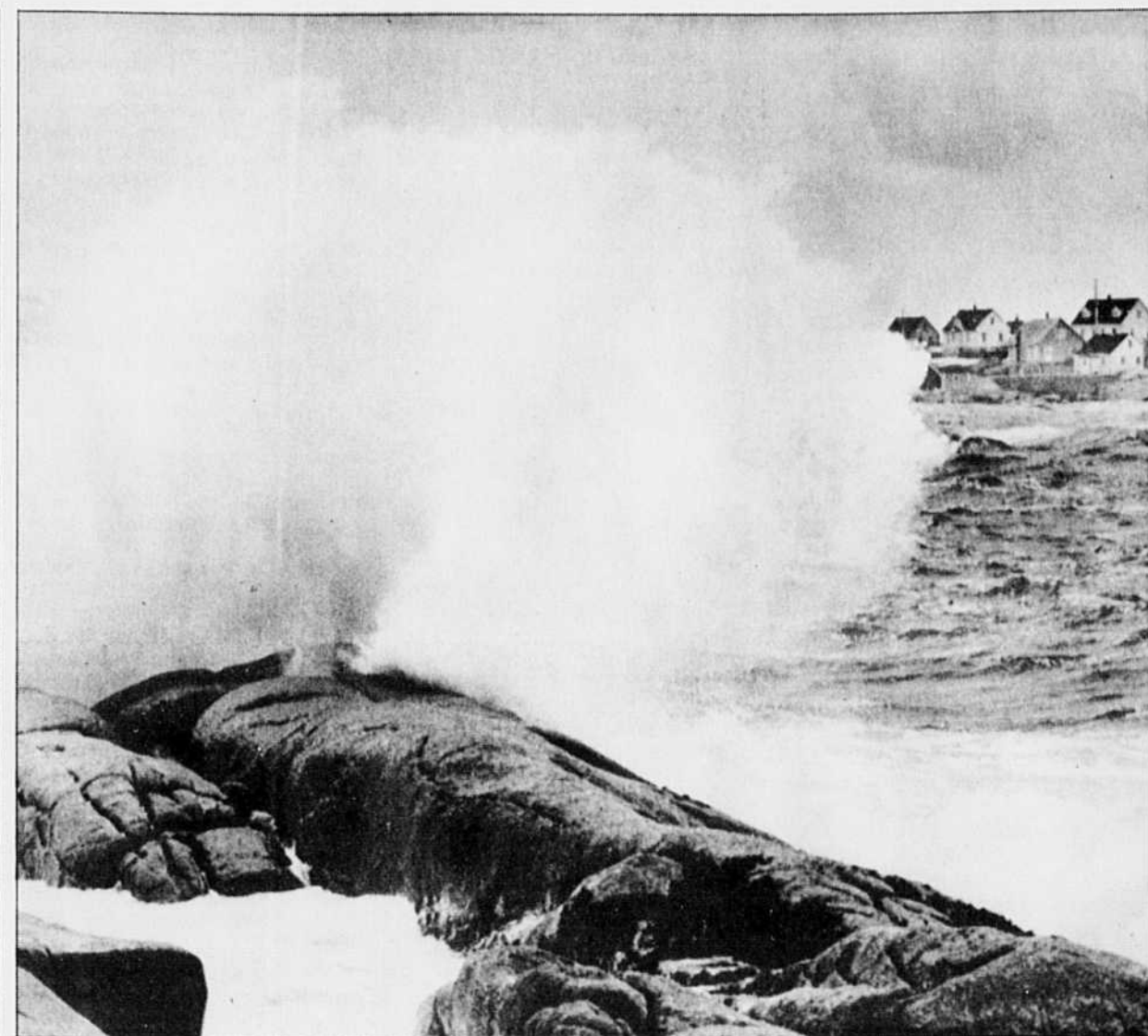


PHOTO CP

Furie marine

La mer démontée sur la côte de la Nouvelle-Écosse, hier, a perturbé l'ouverture de la pêche au homard. Un bateau de pêche a été englouti au large du petit village de Peggy's Cove (ci-haut) et la plupart des pêcheurs ont été empêchés d'aller placer leurs cages quand les vents ont atteint par moments la force de l'ouragan.

Le président de la FTQ plaide pour l'indépendance du Québec

Sylvain Blanchard

LE 22e CONGRÈS de la Fédération des travailleurs du Québec s'est ouvert hier au Palais des Congrès par un discours-fleuve de son président, Fernand Daoust, demandant aux 1500 délégués de raviver le combat en faveur de la souveraineté du Québec.

Critiquant le ton conciliant du premier ministre Bourassa dans le dossier constitutionnel, M. Daoust invite ses membres à « l'avoir bien à l'oeil pour qu'il respecte son engagement de tenir un référendum d'ici octobre 92 ».

« Robert Bourassa a réussi à voir, dans les dernières propositions fédérales, une base de discussion acceptable pour sortir le pays de l'impasse, ajoute-t-il. Et si l'on en juge par les démarches qu'il a entreprises depuis quelques semaines, tout indique qu'il s'apprête maintenant à

entrer dans le jeu des pourparlers avec les autres provinces. Ce qu'il s'était pourtant promis de ne pas faire ».

Aux yeux du président de la FTQ, le refus du premier ministre de pourfendre ce document, « qui n'accorde pour ainsi dire aucun nouveau pouvoir au Québec », devrait inciter la population à se poser des questions et à faire les pressions nécessaires pour que se tienne au plus tôt un référendum sur la souveraineté.

Craignant de voir M. Bourassa se défilier devant ses engagements, M. Daoust presse ses militants de reprendre immédiatement le flambeau « pour que le peuple décide librement de son avenir ».

Si la souveraineté du Québec est au coeur des préoccupations de la centrale, il en va de même de la politique de plein emploi, deux projets intimement liés, selon Daoust.

Avec le chômage chronique qui touche une portion de plus en plus

grande de la société, compte tenu de tous les drames qui en découlent, spécialement pour les jeunes qui voient leur avenir compromis, la FTQ en arrive à la conclusion que travailler au Québec est devenu aujourd'hui une véritable « chance ».

Mais qu'avec tous les pouvoirs d'un État souverain, le Québec pourrait se doter d'une véritable politique de plein emploi en créant l'environnement économique propice à sa réalisation.

« Il nous faut aussi une stratégie industrielle, combler notre retard en matière de formation professionnelle, se donner une politique de développement régional, insister pour que l'État redevienne le catalyseur de l'activité économique, mais au départ, à la base de toute cette politique de plein emploi, il nous faut la souveraineté ».

Les défis de la FTQ ne s'arrêtent cependant pas là. L'accès à la syn-

Voir page A-4: Le président



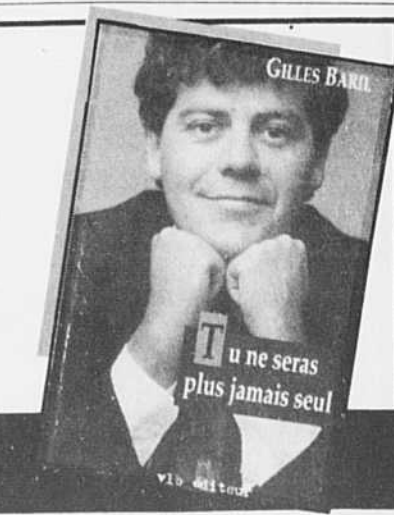
Tu ne seras plus jamais seul

Gilles Baril

Le récit bouleversant d'une descente aux enfers de la drogue et de l'alcool.

Gilles Baril avait 24 ans, à l'époque où il devint le plus jeune député du Parti Québécois à l'Assemblée nationale. Dans cet ouvrage percutant, l'ex-député nous parle, avec beaucoup de courage et de générosité, de son drame personnel et de sa réhabilitation, cause à laquelle il se consacre aujourd'hui à plein temps.

201 pages — 15,95 \$



Ottawa lâche du lest sur le projet de référendum

Benoît Bouchard tentera d'apaiser la tempête dans le caucus conservateur du Québec

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

DEVANT la tempête qui gronde au sein du caucus du Québec, le gouvernement fédéral lâche du lest sur son projet d'une loi permettant la tenue d'un référendum pan-canadien sur la Constitution.

Il n'est finalement pas nécessairement question de déposer avant l'ajournement des Fêtes un projet de loi référendaire, s'il faut en croire les précisions faites aux Communes par le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark hier après-midi. « La semaine dernière, les libéraux de M. Chrétien m'ont demandé de

m'engager à déposer une loi référendaire d'ici les Fêtes, mais je me suis simplement engagé à tenir une réunion cette semaine à ce sujet », affirme-t-il.

Depuis mardi dernier, l'engagement, tel que claironné par Jean Chrétien et sans jamais que le ministre Clark n'y apporte de précisions, a mis le feu aux poudres du caucus du Québec. Jusqu'à présent, une dizaine de députés conservateurs du Québec, dont la ministre Monique Vézina, ont pris position publiquement contre ce projet de leur gouvernement, certains le jugeant contre-indiqué dans le climat actuel, d'autres trouvant qu'Ottawa menace ainsi de « dou-

bier » la démarche québécoise.

La mise au point du ministre Clark hier a été exigée, selon toutes les indications, par le lieutenant du Québec de Brian Mulroney, Benoît Bouchard, rentré du Sommet de la francophonie, « en furie » de son propre aveu, devant la précipitation de son gouvernement à déposer un projet de loi référendaire. « J'ai été absent une semaine, je reviens et c'est la pagaille », se lamente le lieutenant du Québec de Brian Mulroney devant les divisions qui ont fait surface parmi les troupes du Québec en son absence.

« Je n'ai rien contre un référendum à l'échelle canadienne », af-

firme-t-il pour autant. Il est ridicule d'aller dire que parce qu'Ottawa va aller faire un référendum, on va nécessairement nier les droits des Québécois. Si le Québec choisit la souveraineté, ce n'est pas une loi fédérale ou un référendum canadien qui va l'empêcher. »

Le ministre aurait donc l'intention de profiter du répit obtenu pour rallier ses collègues québécois à sa vision d'un référendum constitutionnel pan-canadien. « Les députés du Québec manquent d'information, affirme-t-il en effet. Il y a beaucoup d'incompréhension. À partir du moment où on réalise que le projet de loi ne met pas en cause le droit du

Québec à l'autodétermination, il y a beaucoup de députés qui changent d'idée. »

Mais hier, la détermination de plusieurs conservateurs du Québec à s'opposer à ce projet de loi semblait plutôt se raffermir. Plusieurs, comme le député Denis Pronovost, de Saint-Maurice, ou Jean-Marc Robitaille, de Terrebonne, affirmaient être résolus à ne pas l'appuyer. Et entretemps, l'unique député québécois du NPD, Phil Edmonston, est devenu un des premiers à accepter l'invitation du Bloc québécois, se dissociant publiquement de tout projet de référendum pan-canadien sur la Constitution.

Lise Bourgault craint de plus en plus les activités « illicites » des Warriors

« Il faut que le gouvernement se tienne debout et rétablisse la justice »

Huguette Young

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le député d'Argenteuil-Papineau Lise Bourgault exhorte le solliciteur général Doug Lewis d'intervenir pour mater les activités « illicites » de la Société des Warriors.

Aux Communes, hier, Mme Bourgault, n'a pas mâché ses mots.

« Le ministre sait que ces Warriors sont liés aux complots, crimes et contrebandes de toutes sortes qui affligent et discréditent le peuple mohawk au Canada... Que fait-il pour « nettoyer la société de ces bandits et rétablir la sécurité des Cana-

diens et l'intégrité de notre système de justice ? », a-t-elle demandé.

M. Lewis a indiqué qu'il avait eu de nombreuses rencontres avec le ministre de la Sécurité publique du Québec Claude Ryan au sujet du maintien de l'ordre dans les réserves. La GRC prêtera son concours à la Sécurité du Québec, a-t-il ajouté.

Or, Mme Bourgault demeure sceptique. Elle croit que les activités des Warriors pourraient donner lieu à de nouveaux troubles.

Selon elle, la Société des Warriors étend son influence et s'adonne à toutes sortes d'activités illégales dont la contrebande de cigarettes qui prend des proportions « endémiques ».

« Il faut que le gouvernement se tienne debout, a-t-elle affirmé aux journalistes, et rétablisse la justice. »

Mme Bourgault dont la circonscription englobe la municipalité d'Okla, faisait allusion à une étude du Service canadien du renseignement de sécurité rendue publique hier par le quotidien *La Presse*.

Cette étude faisait voir que la Société des Warriors avait accru son influence politique au Québec et en Ontario depuis la crise d'Okla de l'été 1990. Les Warriors ont établi des contacts avec des organisations « extrémistes autochtones » de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, expliquait-on. Il semblerait également qu'une quantité inconnue d'armes automatiques et semi-automatiques soit entreposée dans la réserve Micmac de Restigouche.

À l'issue de la période des questions, Mme Bourgault a répété que la situation était devenue insoutenable dans les communautés mohawks. Plusieurs Mohawks lui ont signalé qu'ils avaient peur des Warriors. On craint l'érection de nouvelles barrières et l'escalade de violence.

Selon elle, les Conseils de bande protègent leurs « marginaux » à l'intérieur des réserves. Les Warriors peuvent donc donner libre cours à leurs activités sans menace de l'extérieur.

À Kahnawake, ce sont les Peacekeepers, force policière autochtone, qui patrouillent les routes du village, la SQ n'osant pas franchir les barrières des Warriors aux postes d'entrée.

Exaspérée, Mme Bourgault a démissionné de son poste de secrétaire parlementaire au ministre de l'Approvisionnement et des Services la semaine dernière. Se sentant bâillonnée à titre de représentante du gouvernement fédéral, elle préférait retrouver son rôle de simple député pour pouvoir poser des questions en Chambre à ses collègues conservateurs sur le dossier autochtone.

Au chapitre des réalisations de M. Descary à la mairie de Lachine, on se rappelle surtout l'aménagement de la piste cyclable, ainsi que des berges du Canal de Lachine, comme que de la promotion d'activités culturelles, telles la tenue de concerts et l'avènement de musées.

1,5 million d'enfants tués par la guerre depuis 10 ans

OTTAWA (PC) — Lors des premiers échanges de tirs dans les zones de guerre, il est toujours possible que des enfants soient sur la ligne de feu. En fait, les statistiques sont bouleversantes.

On a enregistré environ 1,5 million d'enfants morts — soit plus d'une victime sur trois — au cours des 39 conflits armés qui ont eu lieu sur le globe au cours des années 1980. Quatre autres millions d'enfants s'en sont tirés handicapés.

C'est pourquoi des personnes venant des zones de guerre d'un peu partout sur le globe sont réunies ces jours-ci à Ottawa pour discuter d'une proposition mise de l'avant dans l'espoir de mettre fin au malheur des enfants pris entre deux lignes de feu : les cessez-le-feu humanitaires.

Aussi connus sous le nom de jours de paix, les cessez-le-feu humanitaires sont de courtes trêves pour permettre la distribution de nourriture et d'aide médicale aux civils, parti-

culièrement aux enfants.

On en a fait l'expérience dans plusieurs zones de conflits armés, dont au Salvador, où des milliers d'enfants ont été vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio et les oreillons depuis le premier de ces cessez-le-feu en 1985.

Les cessez-le-feu humanitaires ont aussi donné des résultats ailleurs.

Une trêve de trois jours a été ainsi en vigueur pour vacciner des enfants dans plus de 700 centres à travers le Liban en 1987. Et le concept a été modifié pour créer ce que l'on appelle un corridor de paix au Soudan, l'année suivante, pour permettre le passage de cargaisons d'aliments et de produits médicaux jusqu'aux civils.

Y participent des gens venus de 20 pays, dont des endroits secoués par de graves conflits comme le Sri Lanka, le Mozambique, l'Éthiopie et la Colombie.

Le président de la CUM regrette la disparition du maire de Lachine

Caroline Montpetit

LE PRÉSIDENT de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hamelin, a exprimé sa tristesse hier devant la mort prématurée du maire de Lachine, M. Guy Descary, survenue dans la nuit de dimanche à lundi.

M. Descary est mort du diabète, à l'âge de 58 ans, après 18 ans de service à la mairie de Lachine et comme membre du comité exécutif de la CUM.

Premier président de la Conférence des maires de banlieue fondée en 1979, M. Descary a également été successivement président de la Commission de l'aménagement et de la sécurité publique à la CUM.

« C'est un homme qui a fait de grandes choses pour la ville de Lachine, tant au plan physique que communautaire. Il abordait les problèmes dans leur ensemble, et c'est notamment l'un des premiers à la CUM à s'être préoccupé activement de la préservation des espaces verts », a précisé M. Hamelin.

Au chapitre des réalisations de M. Descary à la mairie de Lachine, on se rappelle surtout l'aménagement de la piste cyclable, ainsi que des berges du Canal de Lachine, comme que de la promotion d'activités culturelles, telles la tenue de concerts et l'avènement de musées.

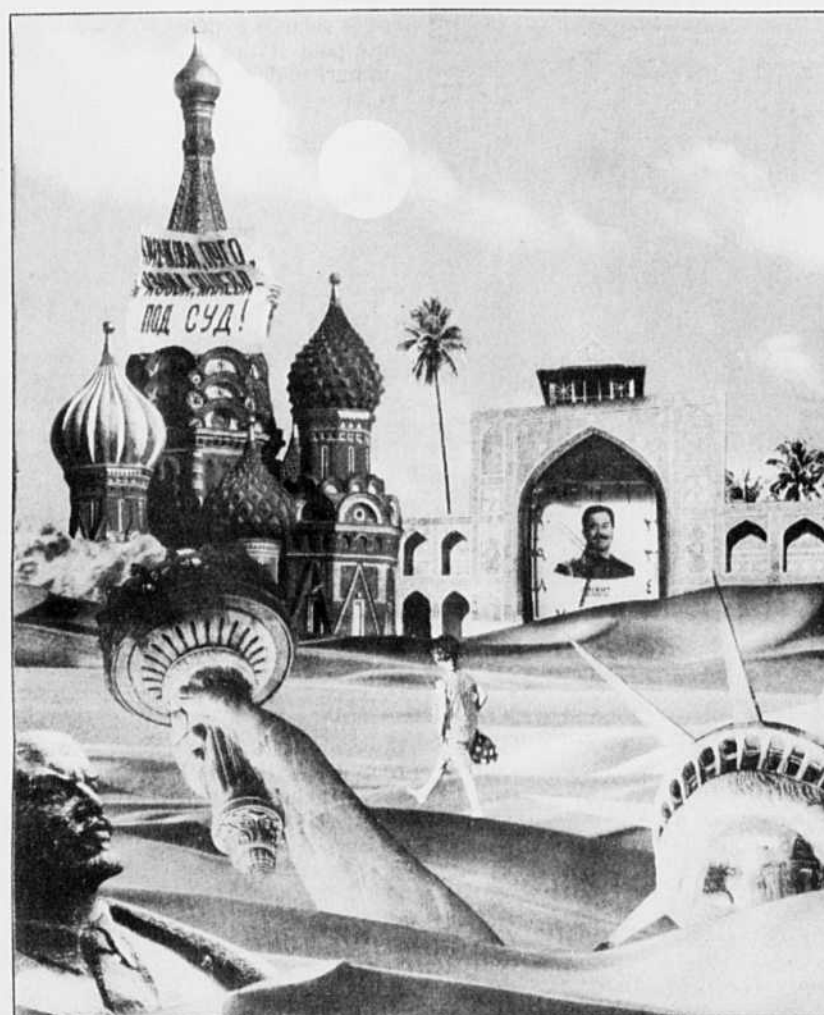
« Nous connaissons tous l'état de santé du maire Descary. Par ailleurs, il semblait prendre du mieux depuis quelques semaines. Il a notamment participé à l'élaboration du budget de la CUM, ce qui demande passablement d'efforts. Je me souviens de lui comme d'un homme très humain et très cultivé », a poursuivi M. Hamelin.

De son côté, Mme Léa Cousineau, vice-présidente de la Commission de la sécurité publique de la CUM que présidait M. Descary, a rappelé la participation de M. Descary à la création de Centraide, alors qu'il siégeait à la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises.

« En tant président de la Commission de la sécurité publique, M. Descary a également fait valoir sa vision d'une police très disciplinée. Au sein de la Commission, c'était un langage qui apparaissait très directif, mais il insistait sur la nécessité pour un corps policier de savoir parler aux citoyens », ajoute Mme Cousineau.

M. Descary avait dû s'absenter de son travail à plusieurs reprises au cours des deux dernières années, en raison de sa maladie. Il a par ailleurs participé jusqu'au bout à la vie publique qu'il avait choisie. Il laisse notamment dans le deuil sa femme et ses deux enfants.

Sa dépouille était exposée hier soir à l'Hôtel de ville de Lachine.



L'indispensable

L'ÉTAT DU MONDE 1992

Annuaire économique et géopolitique mondial

TEXTE INÉDIT

ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE / ÉDITIONS DU BORÉAL

L'actualité internationale à votre portée

640 pages 22,95 \$

Boréal

En collaboration avec :

LE DEVOIR

air Liberté

CHARTER

La France proposera le Vietnam comme lieu du Sommet francophone de 1995

HANOI (AFP) — La France proposera la candidature du Vietnam pour accueillir le Sommet francophone de 1995, a annoncé hier à Hanoi le ministre français des Affaires étrangères Roland Dumas lors d'une conférence de presse dont les dirigeants vietnamiens avaient exigé qu'elle soit traduite... en anglais.

« Nous proposerons à nos partenaires (de la francophonie) que le sommet de 1995 se tienne au Vietnam », a déclaré le ministre au cours de cette conférence de presse tenue avec son homologue vietnamien en trois langues, vietnamien, français et anglais.

M. Dumas, manifestement irrité par la gêne que constituait la double traduction systématique, s'est « excusé » de cette décision. « On m'a dit que c'était la meilleure façon de faire, a-t-il ajouté, nous aurions pu évidemment réduire à deux langues, mais cela m'aurait conduit à trahir la francophonie, ce que je ne voulais pas faire ».

À un autre moment de la conférence, M. Dumas a encore exprimé son impatience en espérant que « la prochaine fois nous pourrions nous passer de l'anglais ».

Comme le traducteur anglais hésitait à traduire cette phrase, M. Du-

mas l'a encouragé : « Allons-y, encore un peu », a-t-il dit en déclenchant l'hilarité de la salle.

Une heure auparavant, M. Dumas avait inauguré les locaux de l'Alliance française (institut culturel français) à Hanoi en se félicitant de l'engagement croissant, selon lui, des dirigeants vietnamiens en faveur de la francophonie.

La tradition francophone héritée de la colonisation est en train de s'estomper au Vietnam, où les jeunes générations, qui ont appris le russe pendant des années, se précipitent aujourd'hui vers l'anglais.

Les commerces ouvriront finalement le dimanche en Ontario durant les Fêtes

TORONTO (PC) — Queen's Park a enfin adopté hier un projet de loi qui autorise l'ouverture des commerces le dimanche pendant la saison des Fêtes.

Le projet de loi 115, adopté en troisième lecture après des semaines de débats parfois acrimonieux, permet également aux municipalités d'autoriser l'ouverture de commerces le dimanche en tout temps pour des fins de développement touristique.

Sauf que ce critère reste à être défini.

Le gouvernement NPD fait une entorse à ses principes en permet-

tant cette libéralisation des heures d'affaires. En campagne électorale l'an dernier, il avait promis de s'y opposer pour protéger les droits des travailleurs.

Mais la population veut faire des courses les dimanches avant Noël et le Jour de l'An et les commerçants ont besoin des profits qui découleront de cette ouverture, a expliqué hier le ministre responsable de la loi, le solliciteur général Allan Rock.

Quant aux droits des travailleurs, le projet de loi stipule que tout travailleur a le droit de refuser de travailler le dimanche s'il estime que

l'attribution de travail est déraisonnable.

Le projet de loi oblige également l'employeur à accorder à son employé 36 heures consécutives de repos.

Queen's Park devait adopter ce projet de loi au plus tard cette semaine s'il voulait que les Ontariens puissent commencer leurs emplettes des Fêtes la semaine prochaine.

C'est pourquoi il n'a pas attendu que la réglementation concernant les critères de « développement touristique » soit prête.

EN BREF...

À la défense des fonctionnaires briseurs de grève

OTTAWA (PC) — La Coalition nationale des citoyens a présenté en conférence de presse, hier, deux fonctionnaires de la base militaire de Trenton (Ontario), qui ont été victimes de menaces, d'intimidation et de harcèlement, en tentant de se rendre à leur travail, au cours de la récente grève de l'Alliance de la fonction publique du Canada. Le président de la Coalition, M. David Somerville, s'est dit prêt à épouser la cause de tous les fonctionnaires, qui ont eu également à se plaindre de l'attitude de leurs collègues et de leur syndicat, au moment où ils ont franchi les piquets d'une grève, qui s'est terminée par la loi de retour au travail du 3 octobre. « Personne ne vient en aide aux victimes de la violence des piquets de grève », a souligné M. Somerville. Pas la police et certainement pas nos députés, qui manquent de cran. » Les deux fonctionnaires de Trenton (Mmes Jackie Nezezon et Helen Fraser), a-t-il raconté, ont reçu une lettre du président du syndicat, M. Daryl Bean, qui les traite de « briseurs de grève », qui mériteraient d'être pendues pour des crimes de ce genre. « J'ai failli être littéralement malade en lisant cette lettre », a dit M. Somerville, qui a mis les avocats de la Coalition à la disposition de toutes les « victimes » de la grève.

Discussions sur les réformes à Urgence Santé

LE MINISTÈRE de la Santé et des Services sociaux tiendra le 5 décembre à Montréal une « mini-commission parlementaire » sur la réforme d'Urgences Santé, réforme d'envergure dont certains aspects suscitent la controverse. Des représentants du ministère entendront pour l'occasion des porte-parole de la Corporation d'Urgences Santé, des médecins qui y travaillent, des infirmières, des techniciens ambulanciers, ainsi que le Dr Michel Tétrault, observateur dans ce dossier.

L'Institut des aveugles tend la main

L'INSTITUT national canadien pour les aveugles (INCA) a absolument besoin d'une subvention de 200 000 \$ du ministère des Affaires culturelles pour poursuivre les activités de sa bibliothèque francophone. La direction de l'INCA lançait un cri d'alarme hier, déplorant que le ministère n'ait pas répondu à sa demande d'aide, et menaçant de fermer la bibliothèque, un service gratuit pour les 3000 clients aveugles qui l'utilisent. Le service est partiellement financé par les dons du public, et il permet aux aveugles un accès à près de 4000 titres (romans, essais, biographies, etc.).

75 100 d'amende pour des autos rajeunies

LONGUEUIL (PC) — Un ancien concessionnaire d'automobiles de Saint-Constant, au sud de Montréal, la firme Thibert Automobiles Ltée, et trois de ses administrateurs et employés viennent d'être condamnés à des amendes totalisant 75 100 \$ pour des infractions à la Loi de la protection du consommateur, a annoncé hier l'Office de la protection du consommateur (OPC). Le juge Jacques Rancourt, de la Cour du Québec, a imposé une amende de 62 000 \$ à la compagnie tandis qu'un administrateur, Georges Thibert, le gérant des ventes, Marcel Thibert, et un vendeur, Sylvain Jutras, ont été condamnés à des amendes respectives de 10 000 \$, 2700 \$ et 400 \$. La preuve a révélé que l'entreprise avait vendu des automobiles en les présentant comme des démonstrateurs au kilomètre peu élevé alors qu'il s'agissait en fait d'anciens véhicules de location à court terme, dont l'odomètre avait été trafiqué de façon à afficher un kilométrage qui n'avait rien de commun avec celui réellement parcouru.

2000 enfants reprennent l'autobus

SHERBROOKE (PC) — Les conducteurs d'autobus scolaires de la firme Scobus Coaticook reprendront le travail ce matin au terme de neuf jours de grève, mettant ainsi fin au cauchemar des parents de quelque 2000 enfants de la Commission scolaire de Coaticook qui étaient privés de transport depuis le 12 novembre. Trente-cinq des 40 chauffeurs syndiqués ont ratifié hier matin en assemblée générale, à Coaticook, en Estrie, l'entente de principe survenue la veille entre les parties syndicale et patronale. L'entente a été ratifiée dans une proportion de 83 %, le conseiller syndical Jean-René Ré a estimé que les syndicats de Scobus atteindront, grâce à cette entente, tous les objectifs qu'ils s'étaient fixés lors des négociations pour renouveler le contrat de travail échoué depuis la fin de juin dernier. Le salaire horaire des chauffeurs, actuellement de 11,23 \$, passera à 12 \$ dès le 1er janvier. Le 1er juillet 1992, ce salaire sera de 12,50 \$ et de 13 \$ l'année suivante.

Soixante recommandations contre l'agression sexuelle d'un patient par un médecin

Isabelle Paré

UN GROUPE de travail mandaté par le Collège des médecins de l'Ontario recommande une amende de 20 000 \$ et l'interdiction de pratiquer pour au moins cinq ans aux médecins reconnus coupables d'agressions sexuelles envers leurs patientes.

Quoique sévères, les peines proposées par le groupe de travail ontarien constituent néanmoins un recul face à celles contenues dans son rapport préliminaire de mai dernier, qui prônait la radiation à vie des médecins fautifs.

Une enquête menée par ce comité au cours de l'hiver dernier avait évalué qu'environ 10 % des médecins se livraient à des comportements non appropriés ou carrement abusifs. Mais devant le tollé provoqué par ce premier rapport au sein de la profession, le comité a préféré rajuster son tir.

Après dix mois d'étude, le groupe de travail a finalement accouché hier d'un rapport de 300 pages, lourd de 60 recommandations proposant notamment des révisions législatives pour mieux lutter contre le problème

Un citoyen oblige Hydro-Québec à lui verser 200 \$ pour atteinte à sa santé

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Un citoyen de Saint-Barnabé, en Mauricie, vient de remporter une victoire en matière environnementale contre Hydro-Québec en obtenant du tribunal qu'il condamne la société d'État à lui verser une somme nominale de 200 \$ pour atteinte à sa santé.

Comme beaucoup d'autres citoyens, le requérant vit à proximité d'une servitude où passe une ligne de transmission d'électricité. Régulièrement, Hydro-Québec entretient le passage sous les tours en procédant à l'arrosage des arbres et autres végétaux situés sous la ligne, dans l'assiette du droit de passage.

Le requérant, qui est âgé de 76 ans, estimait que le produit dont se sert Hydro-Québec pour arroser était nuisible pour sa santé. Il a donc réclamé une somme de 1000 \$ à titre de dommages pour des maux (maux de tête, toux, indispositions) qu'il aurait ressentis peu de temps après un arrosage à proximité de sa terre.

Dans cette affaire qui était soumise au juge Serge Gagnon, de la Cour du Québec, à Trois-Rivières, Hydro-Québec a invoqué sa qualité de bénéficiaire de la servitude et son droit à l'arrosage du passage comme faisant partie de son entretien.

Le requérant soutenait de son côté que l'arrosage en question se faisait au moyen d'un produit chimique qui attaque la végétation et la fait mourir. L'homme a fait savoir au tribunal que l'arrosage se faisait normalement à partir du sol, mais qu'il était arrivé qu'Hydro-Québec utilise un avion. Il avait aussi soumis qu'un arbre adulte mourait lorsqu'arrosé avec ce produit.

Le juge avait donc à estimer s'il y avait présomption de fait que ce produit qui peut tuer un arbre adulte puisse également comporter certains dangers pour l'homme. Il revenait à Hydro-Québec de repousser cette présomption, ce qui, selon le juge, n'a pas été fait. Dans les circonstances, le juge Gagnon en vient à la conclusion que si la servitude de passage dont Hydro-Québec bénéficie comporte évidemment le droit d'entretenir, ce droit ne doit pas s'exercer en causant un plus grand préjudice au propriétaire du terrain. En l'espèce donc, le juge est d'avis que la preuve prépondérante bien que non scientifique tend à démontrer que ces arrosages nuisent à la santé des humains et en particulier à celle du requérant.

Par ailleurs, le juge Gagnon souligne que l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit à la sécurité de sa personne de même que l'article 1 de la Charte québécoise qui stipule que tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. Dans la présente affaire, le tribunal en conclut qu'Hydro-Québec a violé ces droits fondamentaux du requérant.

des attouchements non appropriés et des agressions sexuelles entre médecins et patients.

On propose d'abord de créer deux niveaux d'infractions à la loi, l'une portant sur les gestes inconvenants et l'autre sur les agressions sexuelles. La première catégorie d'infractions comprendrait entre autres les baisers non désirés, le harcèlement sexuel à l'endroit d'un ou d'une patiente ou l'insistance à regarder sa dévêtir un ou une patiente.

Ces gestes pourraient valoir aux médecins inculpés des sanctions allant de la simple réprimande à l'amende, en passant par la suspension temporaire du droit de pratique.

L'agression sexuelle proprement dite inclurait notamment toute forme de relation sexuelle orale, anale ou génitale avec un ou une patiente, l'attouchement, sans justification médicale, des parties génitales, l'encouragement par le médecin à la masturbation d'un ou d'une patiente. Dans ces cas, le rapport suggère le retrait obligatoire du droit de pratique pour cinq ans et une amende de 20 000 \$ pour les médecins accusés.

Plus encore, propose le comité, le nom du médecin reconnu coupable d'agression devrait être communiqué par le Collège des médecins ontariens à toutes les associations médicales du Canada et des États-Unis.

Pour pratiquer à nouveau, le docteur fautif devra avoir réussi une psychothérapie et convaincu le comité de discipline que son retour dans la profession n'expose le public à aucun danger. « Il y a un grand besoin dans notre société à croire aux possibilités de la réhabilitation », a soutenu hier la présidente du groupe de travail, Mme Marilou MacPhegan, une avocate de Toronto.

Mais pour Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, ces recommandations, même assouplies, sont draconiennes. « La gravité de la peine doit aller avec l'acte commis et il faut penser d'abord à la réhabilitation. Cinq ans sans droit de pratique équivalent en fait à atteindre le point de non-retour », croit-il.

Mais le comité présidé par Mme MacPhegan opte pour la « tolérance zéro » en matière d'agression sexuelle et va même jusqu'à proposer au Collège des médecins d'adopter un « code de pratique » pour éviter que des professionnels profitent de la vulnérabilité émotionnelle et physique de leurs patients.

On suggère ainsi aux médecins de n'avoir aucun contact sexuel avec une patiente, et cela jusqu'à deux ans après la dernière consultation. Dans le cas d'une psychothérapie, le groupe de travail décourage même toute relation amoureuse ou sexuelle entre un professionnel et une cliente, peu importe le temps qui s'est écoulé depuis la dernière consultation.

Le Collège des médecins et chirurgiens d'Ontario a créé un comité qui verra comment appliquer ses recommandations au cours des prochains mois.

SNC-Lavalin à nouveau juge et partie du toit olympique

Laurent Soumis

TOUT comme sa filiale Socodex (1991) chargée d'examiner et de réparer la toile du Stade olympique, la maison-mère SNC-Lavalin se retrouve à nouveau cette semaine à la fois juge et partie des problèmes du toit rétractable de l'enceinte de la rue Pierre-de-Coubertin.

La résolution 6285, adoptée récemment dernier par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques (RIO), indique que la firme a non seulement reçu le mandat d'examiner la sécurité de la toile mais de définir la nature d'éventuels travaux de renforcement, leur coût et l'échéancier de réalisation.

Le mandat en trois temps consiste à « procéder à l'examen de la toiture du Stade et déterminer, s'il y a lieu, les travaux correctifs nécessaires à la fermeture sécuritaire du toit pour la période hivernale », à « fournir à la Régie, dans les plus brefs délais, un avis concernant la sécurité de la toile du toit pour le public et les employés », et à « informer la Régie de la nature de ces travaux, de leur coût et de l'échéancier de leur réalisation ».

Les conditions de rémunération de la firme sont celles fixées au « décret 1235-87 du 12 août 1987 », indique sans plus le procès-verbal.

Une porte-parole de la Régie des installations olympiques a indiqué

hier que la RIO s'attendait à ce que la firme d'ingénierie remette son rapport sur la sécurité du Stade olympique « d'ici la fin de semaine ».

La semaine dernière, à la suite du désistement du Comité d'experts internationaux dans la recherche d'une solution temporaire au toit rétractable, la RIO avait appelé à SNC-Lavalin qui s'était adjoint deux des quatre experts internationaux, MM. Massimo Majowiecki et Harold Muehlberger. On se souviendra que c'est Lavalin qui a parachevé le mât et le toit du Stade selon un contrat qui devait être « clés en main ».

Au cabinet du ministre responsable de la RIO, M. André Vallerand, on insistait hier pour dire qu'aucun indice ne permettait de croire que le rapport de SNC-Lavalin serait achevé à temps pour une décision demain au conseil des ministres.

De plus, ajoutait-on, les inspecteurs des édifices publics, qui relèvent du ministère du Travail, devront émettre un avis favorable de conformité avant la réouverture de l'édifice.

Chez SNC-Lavalin, une porte-parole autorisée indiquait qu'elle ne pouvait rien déclarer.

Dans un rapport à la RIO rédigé par les ingénieurs Normand Morin et Luc Laney, SNC-Lavalin s'était porté à la rescousse, le 5 novembre dernier, de sa filiale Socodex (1991), chargée par ailleurs des réparations à la toile.

Dans un rapport signé le 16 octo-

bre par l'ingénieur Pierre Dufour, Socodex (1991) avait conclu à la sécurité de la toile durant la période hivernale, ce qu'avait sérieusement mis en doute l'ingénieur Franz Knoll, de la firme Nicolet, Chartrand, Knoll, dans deux rapports datés du 15 et du 29 octobre, de même que le Comité des experts internationaux, dans un rapport préliminaire du 10 octobre.

Dans sa réplique du 5 novembre, SNC-Lavalin estimait que « sous réserve de continuer, comme par le passé, à évacuer l'essentiel de la neige après chaque tempête, on peut considérer que le risque de rupture de la toile sous charge de neige au cours de l'hiver 91-92 est faible ».

« Si toutefois des conditions exceptionnelles non prévisibles à ce jour telles qu'une accumulation extraordinaire de neige sur la toiture devait survenir, il serait toujours possible et souhaitable de procéder à l'évacuation partielle ou totale du Stade jusqu'à ce que les accumulations en question soient éliminées. »

« Une accumulation exceptionnelle n'est pas en effet un phénomène soudain et l'observation systématique par le maître de l'ouvrage des accumulations lors des tempêtes permettrait de prendre des mesures d'évacuation partielle ou totale avant de mettre en danger la sécurité du public. »

Le ministre Vallerand avait alors indiqué qu'une telle perspective était « irresponsable ».

Hydro songe à rouvrir un bureau à New York

Frédéric Tremblay

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Hydro-Québec « étudie attentivement » la possibilité de rouvrir un bureau à New York dont le rôle prioritaire serait de refaire l'image de la société d'État auprès des Américains, fortement entachée par l'offensive médiatique menée ces derniers mois par les Cris contre le projet Grande-Baleine.

Au cabinet de la ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, l'attachée de presse Luce Asselin a fait savoir, hier au cours d'un entretien téléphonique, qu'il s'agissait « d'une solution envisagée » mais qu'aucune décision n'avait encore été prise.

Un porte-parole d'Hydro-Québec, Jacques-André Couture, a pour sa part indiqué qu'on va voir comment va évoluer la situation « avant de décider s'il est opportun ou non de doter la société d'État d'un pied-à-terre à New York ».

Hydro-Québec avait ouvert en 1985 un bureau d'affaires à New York, mais on avait finalement décidé de le fermer en 1988 puisqu'on estimait que les « objectifs avaient été atteints », a soutenu M. Couture.

Il en coûtait un peu plus d'un million de dollars annuellement pour opérer ce bureau dont le rôle a consisté à « établir des liens avec nos partenaires américains ».

La publicité parue en octobre dernier dans le *New York Times*, signée notamment par le Grand conseil cri, avait relancé le débat sur l'opportunité pour Hydro-Québec de rouvrir un bureau dans la métropole américaine. Cette pleine page publicitaire décriait vigoureusement le développement énergétique du Grand Nord québécois en le comparant « en ampleur avec la dévastation de l'Amazonie ».

Hydro-Québec avait répliqué quelques jours plus tard en achetant une page publicitaire dans le même quotidien afin de corriger les faits.

La société d'État a également décidé de recourir aux services de la firme de communication américaine Burson Marsteller pour étudier les moyens de contrer ce que la ministre Bacon qualifie de « propagande » menée par les Cris.

L'opposition péquiste à l'Assemblée nationale, par le biais de son porte-parole en matière d'énergie, Guy Chevrete, réclame de son côté la réouverture au plus tôt du bureau d'Hydro-Québec à New York.

La ministre Lise Bacon a déjà eu l'occasion de préciser ces dernières semaines à l'Assemblée nationale que ce dossier faisait l'objet d'une attention particulière.

L'attachée de presse de la ministre, Luce Asselin, a souligné que la question était entre autres de savoir s'il est vraiment nécessaire pour Hydro-Québec d'avoir un bureau à New York pour redorer son image.

En septembre dernier, Hydro-Québec a ouvert un nouveau bureau d'affaires à Bruxelles, siège de la Communauté économique européenne.



PHOTO AP

Nouvelles frontières

La France et l'Angleterre ont signé hier les premiers accords régissant leur future frontière « terrestre ». Le ministre français de l'Intérieur, Philippe Marchand (à droite), et son collègue britannique, Kenneth Baker, ont ainsi défini les règles de douanes qui s'appliqueront au début de 1993 aux deux extrémités du tunnel sous la Manche.

Des compagnies spécialisées en biotechnologie seraient torpillées par des lenteurs administratives

OTTAWA (PC) — Des compagnies spécialisées en biotechnologie risquent la faillite parce qu'elles doivent attendre trop longtemps le brevet et l'autorisation gouvernementale nécessaires pour leurs inventions, affirme un rapport fédéral publié hier.

Les dossiers non étudiés de plus de 200 entreprises canadiennes spécialisées en biotechnologie s'accumulent au bureau d'examen des brevets. Dans ce domaine, près de 2500 demandes de brevets, certaines datant de 1979, étaient toujours en attente en janvier 1990, selon le rapport du Comité consultatif national sur la biotechnologie. Au rythme actuel d'étude de 35,15 cas par an, il faudra 50 ans pour éliminer le retard.

« Il y a un réel danger que le Canada se retrouve loin derrière les autres pays, qui concentrent leurs efforts pour améliorer leur compétitivité nationale par le biais de la biotechnologie », dit le rapport rendu public par le ministre des Sciences

William Winegard.

Le comité recommande que le bureau d'examen des brevets, qui relève actuellement du ministère des Consommateurs et des Sociétés, soit transformé en agence indépendante et puisse recruter elle-même le personnel requis.

« L'énorme accumulation de demandes de brevets non publiées et non examinées au bureau des brevets pose de grandes difficultés d'organisation aux compagnies canadiennes », dit-il.

Composé de 17 personnes, le comité, établi en 1983, comprend surtout des experts de l'industrie, des chercheurs en médecine et des universitaires.

Un membre du bureau des brevets qui a demandé à garder l'anonymat a déclaré que le bureau dispose de quatre ou cinq examinateurs pour les brevets en biotechnologie, un domaine « hautement complexe ». L'agence américaine équivalente en a 150 et en engage encore.

Il n'a pas été possible d'obtenir de commentaire officiel du bureau des brevets hier.

Les entreprises de biotechnologie inventent sans cesse de nouveaux produits et procédés basés sur des formes de vie allant des bactéries aux nouvelles espèces végétales ou animales. Bon nombre de nouveaux produits proviennent du domaine pharmaceutique, et il y a également des délais anormaux pour l'obtention des autorisations fédérales pour les nouveaux médicaments auprès du ministère de la Santé, note le rapport.

La situation a empiré avec les réductions d'effectifs qui ont suivi les compressions budgétaires fédérales du printemps dernier.

Pour les nouvelles compagnies cherchant à commercialiser leurs premiers produits biopharmaceutiques, de longs délais signifient des difficultés financières accrues et peut-être même la faillite, souligne le document.

dans le cas des familles monoparentales.

Au tournant de l'année, le regroupement d'associations entreprendra une série d'études pour arrêter avec précision le type d'interventions que l'État devrait faire. Les porte-parole du groupe voient loin.

« Les élections fédérales prévues pour 1993 donnent l'occasion à tous les partis d'exposer les moyens qu'ils entendent utiliser pour réaliser cet objectif », affirme-t-on. On souhaite vivement que des questions plus pressantes ne viendront pas détourner l'attention de l'électorat. Première solution proposée, le plein emploi, notion qui paraît, convient-on, encore évanescence dans des périodes de chômage élevé comme celle qu'on traverse.

Campagne 2000 au secours des enfants pauvres

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — Au Canada, près d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté, particulièrement au Québec et en Ontario, deux régions durement frappées par la récession.

Pour faire disparaître cette forme d'injustice, « inexcusable » pour une société riche, un groupe d'organismes indépendants ont lancé dans la capitale fédérale, hier, *Campagne 2000*, dont l'objectif est de faire en sorte qu'au tournant du siècle, la société soit capable de répondre aux besoins de sa progéniture.

« On estime que 40 % des clients des soupes populaires ont moins de 14 ans. Cette donnée traduit l'absence de politique, de respect et de

dignité dont les enfants sont victimes », a déclaré hier l'ex-mairesse d'Ottawa, Mme Marion Dewar, qui rendait publique la campagne nationale de la coalition.

La « mission » dont s'investit le groupe est explicite : « En cette période de réforme constitutionnelle et de renouvellement national, l'élimination de la pauvreté à la grandeur du Canada doit devenir la priorité de la décennie actuelle ».

Ce n'est pas la première fois que les grands partis politiques fédéraux sont interpellés pour s'attaquer au problème. Le 24 novembre 1989, la Chambre des communes s'engageait à l'unanimité à éliminer la pauvreté : « D'ici la fin de la présente décennie, nous devons faire en sorte que les enfants et les adultes du Ca-

nada ne soient plus jamais obligés de compter sur les banques d'alimentation ou autres oeuvres de charité pour assurer leur subsistance ».

Depuis, bien peu de choses ont été réalisées. En fait, notent les porte-parole de *Campagne 2000*, s'il y a constat à faire, c'est bien d'un échec puisque les files d'attente des soupes populaires rallongent. On suffit difficilement à la demande, ce qui augure plutôt mal pour la période hivernale.

Le Canada, déplore-t-on, enregistre le plus haut taux de pauvreté familiale des pays industrialisés, après les États-Unis. La statistique fournie par la coalition indique qu'en 1987, 13,9 % des familles canadiennes vivaient sous le seuil de la pauvreté, pourcentage qui grimpe à 45,4 %

CONFÉRENCE

Michael E. Porter, B.S.E., M.B.A., Ph. D

PROFESSEUR
HARVARD BUSINESS SCHOOL



Lundi, 16 décembre 1991 à 15 h 30

Le Reine Elizabeth
Grand Salon

Coût du billet : 60 \$ membre
70 \$ non-membre
(TPS incluse)

Réservations : Josée Laporte (288-9090)
772, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1G1
Télécopieur : 843-7320

NOTE : La conférence sera présentée en anglais.
Une réception suivra la conférence aux Galeries 1, 2 et 3



Chambre de
Commerce du
Montréal
Métropolitain

et



LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Ottawa lâche du lest sur le projet de référendum

Benoît Bouchard tentera d'apaiser la tempête dans le caucus conservateur du Québec

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

DEVANT la tempête qui gronde au sein du caucus du Québec, le gouvernement fédéral lâche du lest sur son projet d'une loi permettant la tenue d'un référendum pan-canadien sur la Constitution.

Il n'est finalement pas nécessairement question de déposer avant l'ajournement des Fêtes un projet de loi référendaire, s'il faut en croire les précisions faites aux Communes par le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark hier après-midi. « La semaine dernière, les libéraux de M. Chrétien m'ont demandé de

m'engager à déposer une loi référendaire d'ici les Fêtes, mais je me suis simplement engagé à tenir une réunion cette semaine à ce sujet », affirme-t-il.

Depuis mardi dernier, l'engagement, tel que claironné par Jean Chrétien et sans jamais que le ministre Clark n'y apporte de précisions, a mis le feu aux poudres du caucus du Québec. Jusqu'à présent, une dizaine de députés conservateurs du Québec, dont la ministre Monique Vézina, ont pris position publiquement contre ce projet de leur gouvernement, certains le jugeant contre-indiqué dans le climat actuel, d'autres trouvant qu'Ottawa menace ainsi de « dou-

bier » la démarche québécoise.

La mise au point du ministre Clark hier a été exigée, selon toutes les indications, par le lieutenant du Québec de Brian Mulroney, Benoît Bouchard, rentré du Sommet de la francophonie, « en furie » de son propre aveu, devant la précipitation de son gouvernement à déposer un projet de loi référendaire. « J'ai été absent une semaine, je reviens et c'est la pagaille », se lamente le lieutenant du Québec de Brian Mulroney devant les divisions qui ont fait surface parmi les troupes du Québec en son absence.

« Je n'ai rien contre un référendum à l'échelle canadienne », af-

firme-t-il pour autant. Il est ridicule d'aller dire que parce qu'Ottawa va aller faire un référendum, on va nécessairement nier les droits des Québécois. Si le Québec choisit la souveraineté, ce n'est pas une loi fédérale ou un référendum canadien qui va l'empêcher. »

Le ministre aurait donc l'intention de profiter du répit obtenu pour rallier ses collègues québécois à sa vision d'un référendum constitutionnel pan-canadien. « Les députés du Québec manquent d'information, affirme-t-il en effet. Il y a beaucoup d'incompréhension. À partir du moment où on réalise que le projet de loi ne met pas en cause le droit du

Québec à l'autodétermination, il y a beaucoup de députés qui changent d'idée. »

Mais hier, la détermination de plusieurs conservateurs du Québec à s'opposer à ce projet de loi semblait plutôt se raffermir. Plusieurs, comme le député Denis Pronovost, de Saint-Maurice, ou Jean-Marc Robitaille, de Terrebonne, affirmaient être résolus à ne pas l'appuyer. Et entretemps, l'unique député québécois du NPD, Phil Edmonston, est devenu un des premiers à accepter l'invitation du Bloc québécois, se dissociant publiquement de tout projet de référendum pan-canadien sur la Constitution.

Lise Bourgault craint de plus en plus les activités « illicites » des Warriors

« Il faut que le gouvernement se tienne debout et rétablisse la justice »

Huguette Young

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le député d'Argenteuil-Papineau Lise Bourgault exhorte le solliciteur général Doug Lewis d'intervenir pour mater les activités « illicites » de la Société des Warriors.

Aux Communes, hier, Mme Bourgault, n'a pas mâché ses mots.

« Le ministre sait que ces Warriors sont liés aux complots, crimes et contrebandes de toutes sortes qui affligent et discréditent le peuple mohawk au Canada... Que fait-il pour « nettoyer la société de ces bandits et rétablir la sécurité des Cana-

diens et l'intégrité de notre système de justice ? », a-t-elle demandé.

M. Lewis a indiqué qu'il avait eu de nombreuses rencontres avec le ministre de la Sécurité publique du Québec Claude Ryan au sujet du maintien de l'ordre dans les réserves. La GRC prêtera son concours à la Sécurité du Québec, a-t-il ajouté.

Or, Mme Bourgault demeure sceptique. Elle croit que les activités des Warriors pourraient donner lieu à de nouveaux troubles.

Selon elle, la Société des Warriors étend son influence et s'adonne à toutes sortes d'activités illégales dont la contrebande de cigarettes qui prend des proportions « endémiques ».

« Il faut que le gouvernement se tienne debout, a-t-elle affirmé aux journalistes, et rétablisse la justice. »

Mme Bourgault dont la circonscription englobe la municipalité d'Oka, faisait allusion à une étude du Service canadien du renseignement de sécurité rendue publique hier par le quotidien *La Presse*.

Cette étude faisait voir que la Société des Warriors avait accru son influence politique au Québec et en Ontario depuis la crise d'Oka de l'été 1990. Les Warriors ont établi des contacts avec des organisations « extrémistes autochtones » de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, expliquait-on. Il semblerait également qu'une quantité inconnue d'armes automatiques et semi-automatiques soit entreposée dans la réserve Miacac de Restigouche.

À l'issue de la période des questions, Mme Bourgault a répété que la situation était devenue insoutenable dans les communautés mohawks. Plusieurs Mohawks lui ont signalé qu'ils avaient peur des Warriors. On craint l'érection de nouvelles barrières et l'escalade de violence.

Selon elle, les Conseils de bande protègent leurs « marginaux » à l'intérieur des réserves. Les Warriors peuvent donc donner libre cours à leurs activités sans menace de l'extérieur.

À Kahnawake, ce sont les Peacekeepers, force policière autochtone, qui patrouillent les routes du village, la SQ n'osant pas franchir les barrières des Warriors aux postes d'entrée.

Exaspérée, Mme Bourgault a démissionné de son poste de secrétaire parlementaire au ministre de l'Approvisionnement et des Services la semaine dernière. Se sentant bâillonnée à titre de représentante du gouvernement fédéral, elle préférait retrouver son rôle de simple député pour pouvoir poser des questions en Chambre à ses collègues conservateurs sur le dossier autochtone.

1,5 million d'enfants tués par la guerre depuis 10 ans

OTTAWA (PC) — Lors des premiers échanges de tirs dans les zones de guerre, il est toujours possible que des enfants soient sur la ligne de feu. En fait, les statistiques sont bouleversantes.

On a enregistré environ 1,5 million d'enfants morts — soit plus d'une victime sur trois — au cours des 39 conflits armés qui ont eu lieu sur le globe au cours des années 1980. Quatre autres millions d'enfants s'en sont tirés handicapés.

C'est pourquoi des personnes venant des zones de guerre d'un peu partout sur le globe sont réunies ces jours-ci à Ottawa pour discuter d'une proposition mise de l'avant dans l'espoir de mettre fin au malheur des enfants pris entre deux lignes de feu : les cessez-le-feu humanitaires.

Aussi connus sous le nom de jours de paix, les cessez-le-feu humanitaires sont de courtes trêves pour permettre la distribution de nourriture et d'aide médicale aux civils, parti-

culièrement aux enfants.

On en a fait l'expérience dans plusieurs zones de conflits armés, dont au Salvador, où des milliers d'enfants ont été vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio et les oreillons depuis le premier de ces cessez-le-feu en 1985.

Les cessez-le-feu humanitaires ont aussi donné des résultats ailleurs.

Une trêve de trois jours a été ainsi en vigueur pour vacciner des enfants dans plus de 700 centres à travers le Liban en 1987. Et le concept a été modifié pour créer ce que l'on appelle un corridor de paix au Soudan, l'année suivante, pour permettre le passage de cargaisons d'aliments et de produits médicaux jusqu'aux civils.

Y participent des gens venus de 20 pays, dont des endroits secoués par de graves conflits comme le Sri Lanka, le Mozambique, l'Éthiopie et la Colombie.

Le président de la CUM regrette la disparition du maire de Lachine

Caroline Montpetit

LE PRÉSIDENT de la Communauté urbaine de Montréal, M. Michel Hamelin, a exprimé sa tristesse hier devant la mort prématurée du maire de Lachine, M. Guy Descary, survenue dans la nuit de dimanche à lundi.

M. Descary est mort du diabète, à l'âge de 58 ans, après 18 ans de service à la mairie de Lachine et comme membre du comité exécutif de la CUM.

Premier président de la Conférence des maires de banlieue fondée en 1979, M. Descary a également été successivement président de la Commission de l'aménagement et de la sécurité publique à la CUM.

« C'est un homme qui a fait de grandes choses pour la ville de Lachine, tant au plan physique que communautaire. Il abordait les problèmes dans leur ensemble, et c'est notamment l'un des premiers à la CUM à s'être préoccupé activement de la préservation des espaces verts », a précisé M. Hamelin.

Au chapitre des réalisations de M. Descary à la mairie de Lachine, on se rappelle surtout l'aménagement de la piste cyclable, ainsi que des berges du Canal de Lachine, comme que de la promotion d'activités culturelles, telles la tenue de concerts et l'avènement de musées.

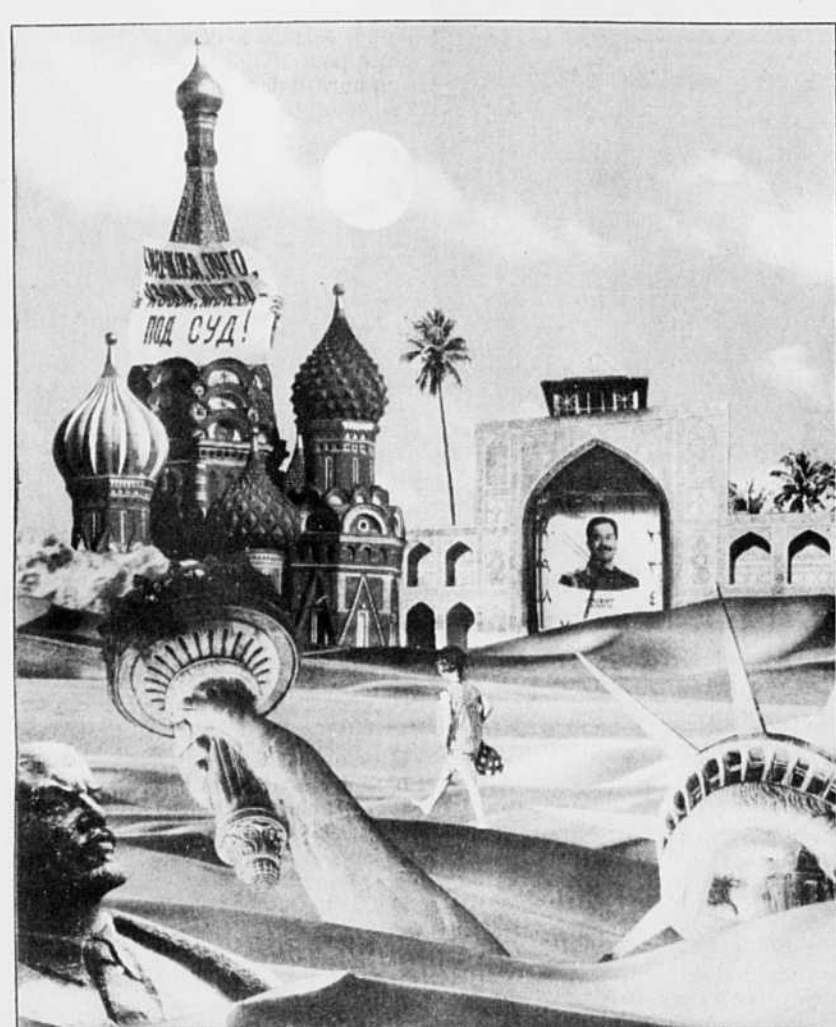
« Nous connaissons tous l'état de santé du maire Descary. Par ailleurs, il semblait prendre du mieux depuis quelques semaines. Il a notamment participé à l'élaboration du budget de la CUM, ce qui demande passablement d'efforts. Je me souviens de lui comme d'un homme très humain et très cultivé », a poursuivi M. Hamelin.

De son côté, Mme Léa Cousineau, vice-présidente de la Commission de la sécurité publique de la CUM que présidait M. Descary, a rappelé la participation de M. Descary à la création de Centraide, alors qu'il siégeait à la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises.

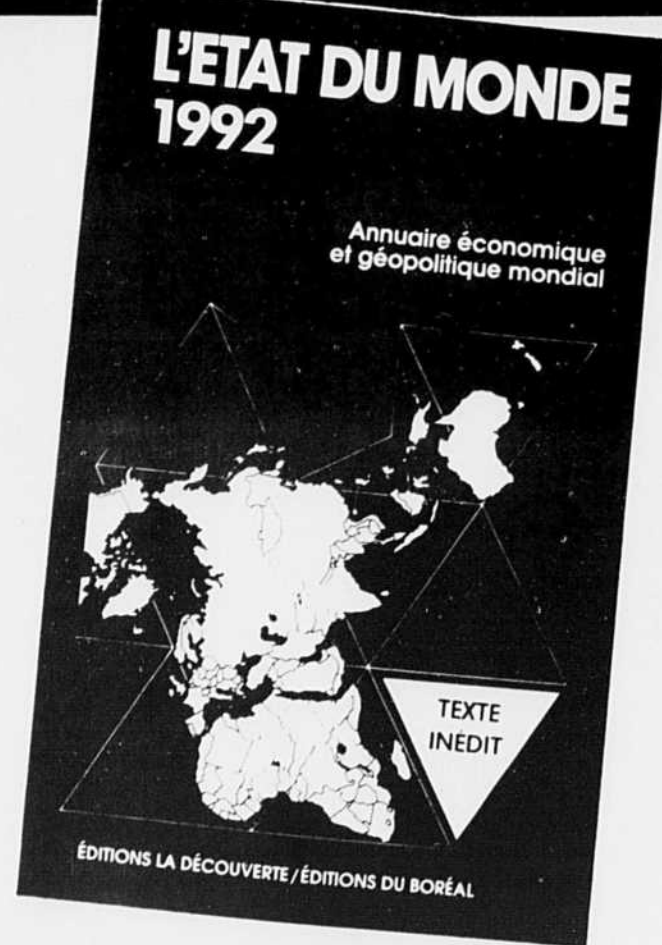
« En tant président de la Commission de la sécurité publique, M. Descary a également fait valoir sa vision d'une police très disciplinée. Au sein de la Commission, c'était un langage qui apparaissait très directif, mais il insistait sur la nécessité pour un corps policier de savoir parler aux citoyens », ajoute Mme Cousineau.

M. Descary avait dû s'absenter de son travail à plusieurs reprises au cours des deux dernières années, en raison de sa maladie. Il a par ailleurs participé jusqu'au bout à la vie publique qu'il avait choisie. Il laisse notamment dans le deuil sa femme et ses deux enfants.

Sa dépouille était exposée hier soir à l'Hôtel de ville de Lachine.



L'indispensable



L'actualité internationale à votre portée

640 pages 22,95 \$

Boréal

En collaboration avec

LE DEVOIR

air Liberté



La France proposera le Vietnam comme lieu du Sommet francophone de 1995

HANOI (AFP) — La France proposera la candidature du Vietnam pour accueillir le Sommet francophone de 1995, a annoncé hier à Hanoi le ministre français des Affaires étrangères Roland Dumas lors d'une conférence de presse dont les dirigeants vietnamiens avaient exigé qu'elle soit traduite... en anglais.

« Nous proposerons à nos partenaires (de la francophonie) que le sommet de 1995 se tienne au Vietnam », a déclaré le ministre au cours de cette conférence de presse tenue avec son homologue vietnamien en trois langues, vietnamien, français et anglais.

M. Dumas, manifestement irrité par la gêne que constituait la double traduction systématique, s'est « excusé » de cette décision. « On m'a dit que c'était la meilleure façon de faire, a-t-il ajouté, nous aurions pu évidemment réduire à deux langues, mais cela m'aurait conduit à trahir la francophonie, ce que je ne voulais pas faire. »

À un autre moment de la conférence, M. Dumas a encore exprimé son impatience en espérant que « la prochaine fois nous pourrions nous passer de l'anglais ».

Comme le traducteur anglais hésitait à traduire cette phrase, M. Du-

mas l'a encouragé : « Allons-Y, encore un peu », a-t-il dit en déclenchant l'hilarité de la salle.

Une heure auparavant, M. Dumas avait inauguré les locaux de l'Alliance française (institut culturel français) à Hanoi en se félicitant de l'engagement croissant, selon lui, des dirigeants vietnamiens en faveur de la francophonie.

La tradition francophone héritée de la colonisation est en train de s'estomper au Vietnam, où les jeunes générations, qui ont appris le russe pendant des années, se précipitent aujourd'hui vers l'anglais.

Les commerces ouvriront finalement le dimanche en Ontario durant les Fêtes

TORONTO (PC) — Queen's Park a enfin adopté hier un projet de loi qui autorise l'ouverture des commerces le dimanche pendant la saison des Fêtes.

Le projet de loi 115, adopté en troisième lecture après des semaines de débats parfois acrimonieux, permet également aux municipalités d'autoriser l'ouverture de commerces le dimanche en tout temps pour des fins de développement touristique.

Sauf que ce critère reste à être défini.

Le gouvernement NPD fait une entorse à ses principes en permet-

tant cette libéralisation des heures d'affaires. En campagne électorale l'an dernier, il avait promis de s'opposer pour protéger les droits des travailleurs.

Mais la population veut faire des courses les dimanches avant Noël et le Jour de l'An et les commerçants ont besoin des profits qui découleront de cette ouverture, a expliqué hier le ministre responsable de la loi, le solliciteur général Allan Rock.

Quant aux droits des travailleurs, le projet de loi stipule que tout travailleur a le droit de refuser de travailler le dimanche s'il estime que

l'attribution de travail est déraisonnable.

Le projet de loi oblige également l'employeur à accorder à son employé 36 heures consécutives de repos.

Queen's Park devait adopter ce projet de loi au plus tard cette semaine s'il voulait que les Ontariens puissent commencer leurs emplettes des Fêtes la semaine prochaine.

C'est pourquoi il n'a pas attendu que la réglementation concernant les critères de « développement touristique » soit prête.

EN BREF...

À la défense des fonctionnaires briseurs de grève

OTTAWA (PC) — La Coalition nationale des citoyens a présenté en conférence de presse, hier, deux fonctionnaires de la base militaire de Trenton (Ontario), qui ont été victimes de menaces, d'intimidation et de harcèlement, en tentant de se rendre à leur travail, au cours de la récente grève de l'Alliance de la fonction publique du Canada. Le président de la Coalition, M. David Somerville, s'est dit prêt à épouser la cause de tous les fonctionnaires, qui ont également le droit de se plaindre de l'attitude de leurs collègues et de leur syndicat, au moment où ils ont franchi les piquets d'une grève, qui s'est terminée par la loi de retour au travail du 3 octobre. « Personne ne vient en aide aux victimes de la violence des piquets de grève », a souligné M. Somerville. Pas la police et certainement pas nos députés, qui manquent de cran. » Les deux fonctionnaires de Trenton (Mmes Jackie Nezezon et Helen Fraser), a-t-il raconté, ont reçu une lettre du président du syndicat, M. Daryl Bean, qui les traite de « briseurs de grève », qui mériteraient d'être pendues pour des crimes de ce genre. « J'ai failli être littéralement malade en lisant cette lettre », a dit M. Somerville, qui a mis les avocats de la Coalition à la disposition de toutes les « victimes » de la grève.

Discussions sur les réformes à Urgence Santé

LE MINISTÈRE de la Santé et des Services sociaux tiendra le 5 décembre à Montréal une « mini-commission parlementaire » sur la réforme d'Urgences Santé, réforme d'envergure dont certains aspects suscitent la controverse. Des représentants du ministère entendront pour l'occasion des porte-parole de la Corporation d'Urgences Santé, des médecins qui y travaillent, des infirmières, des techniciens ambulanciers, ainsi que le Dr Michel Tétrault, observateur dans ce dossier.

L'Institut des aveugles tend la main

L'INSTITUT national canadien pour les aveugles (INCA) a absolument besoin d'une subvention de 200 000 \$ du ministère des Affaires culturelles pour poursuivre les activités de sa bibliothèque francophone. La direction de l'INCA lançait un cri d'alarme hier, déplorant que le ministère n'ait pas répondu à sa demande d'aide, et menaçant de fermer la bibliothèque, un service gratuit pour les 3000 clients aveugles qui l'utilisent. Le service est partiellement financé par les dons du public, et il permet aux aveugles un accès à près de 4000 titres (romans, essais, biographies, etc.).

75 100 d'amende pour des autos rajeunies

LONGUEUIL (PC) — Un ancien concessionnaire d'automobiles de Saint-Constant, au sud de Montréal, la firme Thibert Automobiles Lée, et trois de ses administrateurs et employés viennent d'être condamnés à des amendes totalisant 75 100 \$ pour des infractions à la Loi de la protection du consommateur, a annoncé hier l'Office de la protection du consommateur (OPC). Le juge Jacques Rancourt, de la Cour du Québec, a imposé une amende de 62 000 \$ à la compagnie tandis qu'un administrateur, Georges Thibert, le gérant des ventes, Marcel Thibert, et un vendeur, Sylvain Jutras, ont été condamnés à des amendes respectives de 10 000 \$, 2700 \$ et 400 \$. La preuve a révélé que l'entreprise avait vendu des automobiles en les présentant comme des démonstrateurs au kilométrage peu élevé alors qu'il s'agissait en fait d'anciens véhicules de location à court terme, dont l'odomètre avait été trafiqué de façon à afficher un kilométrage qui n'avait rien de commun avec celui réellement parcouru.

2000 enfants reprennent l'autobus

SHERBROOKE (PC) — Les conducteurs d'autobus scolaires de la firme Scobus Coaticook reprendront le travail ce matin au terme de neuf jours de grève, mettant ainsi fin au cauchemar des parents de quelque 2000 enfants de la Commission scolaire de Coaticook qui étaient privés de transport depuis le 12 novembre. Trente-cinq des 40 chauffeurs syndiqués ont ratifié hier matin en assemblée générale, à Coaticook, en Estrie, l'entente de principe survenue la veille entre les parties syndicales et patronales. L'entente a été ratifiée dans une proportion de 83 %. Le conseiller syndical Jean-René Ré a estimé que les syndiqués de Scobus atteindront, grâce à cette entente, tous les objectifs qu'ils s'étaient fixés lors des négociations pour renouveler le contrat de travail échoué jusqu'à la fin de juin dernier. Le salaire horaire des chauffeurs, actuellement de 11,23 \$, passera à 12 \$ dès le 1er janvier. Le 1er juillet 1992, ce salaire sera de 12,50 \$ et de 13 \$ l'année suivante.

Soixante recommandations contre l'agression sexuelle d'un patient par un médecin

Isabelle Paré

UN GROUPE de travail mandaté par le Collège des médecins de l'Ontario recommande une amende de 20 000 \$ et l'interdiction de pratiquer pour au moins cinq ans aux médecins reconnus coupables d'agressions sexuelles envers leurs patientes.

Quoique sévères, les peines proposées par le groupe de travail ontarien constituent néanmoins un recul face à celles contenues dans son rapport préliminaire de mai dernier, qui prônait la radiation à vie des médecins fautifs.

Une enquête menée par ce comité au cours de l'hiver dernier avait évalué qu'environ 10 % des médecins se livraient à des comportements non appropriés ou carrement abusifs. Mais devant le tollé provoqué par ce premier rapport au sein de la profession, le comité a préféré rajuster son tir.

Après dix mois d'étude, le groupe de travail a finalement accouché hier d'un rapport de 300 pages, lourd de 60 recommandations proposant notamment des révisions législatives pour mieux lutter contre le problème

Un citoyen oblige Hydro-Québec à lui verser 200 \$ pour atteinte à sa santé

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Un citoyen de Saint-Barnabé, en Mauricie, vient de remporter une victoire en matière environnementale contre Hydro-Québec en obtenant du tribunal qu'il condamne la société d'État à lui verser une somme nominale de 200 \$ pour atteinte à sa santé.

Comme beaucoup d'autres citoyens, le requérant vit à proximité d'une servitude où passe une ligne de transmission d'électricité. Régulièrement, Hydro-Québec entretient le passage sous les tours en procédant à l'arrosage des arbres et autres végétaux situés sous la ligne, dans l'assiette du droit de passage.

Le requérant, qui est âgé de 76 ans, estimait que le produit dont se sert Hydro-Québec pour arroser était nuisible pour sa santé. Il a donc réclamé une somme de 1000 \$ à titre de dommages pour des maux (maux de tête, toux, indispositions) qu'il aurait ressentis peu de temps après un arrosage à proximité de sa terre.

Dans cette affaire qui était soumise au juge Serge Gagnon, de la Cour du Québec, à Trois-Rivières, Hydro-Québec a invoqué sa qualité de bénéficiaire de la servitude et son droit à l'arrosage du passage comme faisant partie de son entretien.

Le requérant soutenait de son côté que l'arrosage en question se faisait au moyen d'un produit chimique qui attaque la végétation et la fait mourir. L'homme a fait savoir au tribunal que l'arrosage se faisait normalement à partir du sol, mais qu'il était arrivé qu'Hydro-Québec utilise un avion. Il avait aussi soumis qu'un arbre adulte mourait lorsqu'arrosé avec ce produit.

Le juge avait donc à estimer s'il y avait présomption de fait que ce produit qui peut tuer un arbre adulte puisse également comporter certains dangers pour l'homme. Il revenait à Hydro-Québec de repousser cette présomption, ce qui, selon le juge, n'a pas été fait. Dans les circonstances, le juge Gagnon en vient à la conclusion que si la servitude de passage dont Hydro-Québec bénéficie comporte évidemment le droit d'entretenir, ce droit ne doit pas s'exercer en causant un plus grand préjudice au propriétaire du terrain. En l'espèce donc, le juge est d'avis que la preuve prépondérante bien que non scientifique tend à démontrer que ces arrosages nuisent à la santé des humains et en particulier à celle du requérant.

Par ailleurs, le juge Gagnon souligne que l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit à la sécurité de sa personne de même que l'article 1 de la Charte québécoise qui stipule que tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. Dans la présente affaire, le tribunal en conclut qu'Hydro-Québec a violé ces droits fondamentaux du requérant.

des attouchements non appropriés et des agressions sexuelles entre médecins et patients.

On propose d'abord de créer deux niveaux d'infractions à la loi, l'une portant sur les gestes inconvenants et l'autre sur les agressions sexuelles. La première catégorie d'infractions comprendrait entre autres les baisers non désirés, le harcèlement sexuel à l'endroit d'un ou d'une patiente ou l'insistance à regarder des dévêtir un ou une patiente.

Ces gestes pourraient valoir aux médecins inculpés des sanctions allant de la simple réprimande à l'amende, en passant par la suspension temporaire du droit de pratique.

L'agression sexuelle proprement dite inclurait notamment toute forme de relation sexuelle orale, anale ou génitale avec un ou une patiente, l'attouchement, sans justification médicale, des parties génitales, l'encouragement par le médecin à la masturbation d'un ou d'une patiente. Dans ces cas, le rapport suggère le retrait obligatoire du droit de pratique pour cinq ans et une amende de 20 000 \$ pour les médecins accusés.

Plus encore, propose le comité, le nom du médecin reconnu coupable d'agression devrait être communiqué par le Collège des médecins ontariens à toutes les associations médicales du Canada et des États-Unis.

Pour pratiquer à nouveau, le docteur fautif devra avoir réussi une psychothérapie et convaincu le comité de discipline que son retour dans la profession n'expose le public à aucun danger. « Il y a un grand besoin dans notre société à croire aux possibilités de la réhabilitation », a soutenu hier la présidente du groupe de travail, Mme Marilou MacPhe-dran, une avocate de Toronto.

Mais pour Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, ces recommandations, même assouplies, sont draconiennes. « La gravité de la peine doit aller avec l'acte commis et il faut penser d'abord à la réhabilitation. Cinq ans sans droit de pratique équivalent en fait à atteindre le point de non-retour », croit-il.

Mais le comité présidé par Mme MacPhe-dran opte pour la « tolérance zéro » en matière d'agression sexuelle et va même jusqu'à proposer au Collège des médecins d'adopter un « code de pratique » pour éviter que des professionnels profitent de la vulnérabilité émotionnelle et physique de leurs patients.

On suggère ainsi aux médecins de n'avoir aucun contact sexuel avec une patiente, et cela jusqu'à deux ans après la dernière consultation. Dans le cas d'une psychothérapie, le groupe de travail décourage même toute relation amoureuse ou sexuelle entre un professionnel et une cliente, peu importe le temps qui s'est écoulé depuis la dernière consultation.

Le Collège des médecins et chirurgiens d'Ontario a créé un comité qui verra comment appliquer ses recommandations au cours des prochains mois.

SNC-Lavalin à nouveau juge et partie du toit olympique

Laurent Soumis

TOUT comme sa filiale Socodex (1991) chargée d'examiner et de réparer la toile du Stade olympique, la maison-mère SNC-Lavalin se retrouve à nouveau cette semaine à la fois juge et partie des problèmes du toit rétractable de l'enceinte de la rue Pierre-de-Coubertin.

La résolution 6285, adoptée récemment dernier par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques (RIO), indique que la firme a non seulement reçu le mandat d'examiner la sécurité de la toile mais de définir la nature d'éventuels travaux de renforcement, leur coût et l'échéancier de réalisation.

Le mandat en trois temps consiste à « procéder à l'examen de la toiture du Stade et déterminer, s'il y a lieu, les travaux correctifs nécessaires à la fermeture sécuritaire du toit pour la période hivernale », à « fournir à la Régie, dans les plus brefs délais, un avis concernant la sécurité de la toile du toit pour le public et les employés », et à « informer la Régie de la nature de ces travaux, de leur coût et de l'échéancier de leur réalisation ».

Les conditions de rémunération de la firme sont celles fixées au « décret 1235-87 du 12 août 1987 », indique sans plus le procès-verbal.

Une porte-parole de la Régie des installations olympiques a indiqué

hier que la RIO s'attendait à ce que la firme d'ingénierie remette son rapport sur la sécurité du Stade olympique « d'ici la fin de semaine ».

La semaine dernière, à la suite du désistement du Comité d'experts internationaux dans la recherche d'une solution temporaire au toit rétractable, la RIO avait appelé à SNC-Lavalin qui s'était adjoint deux des quatre experts internationaux, MM. Massimo Majowiecki et Harold Muehlberger. On se souviendra que c'est Lavalin qui a parachevé le mât et le toit du Stade selon un contrat qui devait être « clés en main ».

Au cabinet du ministre responsable de la RIO, M. André Vallerand, on insistait hier pour dire qu'aucun indice ne permettait de croire que le rapport de SNC-Lavalin serait achevé à temps pour une décision demain au conseil des ministres.

De plus, ajoutait-on, les inspecteurs des édifices publics, qui relèvent du ministère du Travail, devront émettre un avis favorable de conformité avant la réouverture de l'édifice.

Chez SNC-Lavalin, une porte-parole autorisée indiquait qu'elle ne pouvait rien déclarer.

Dans un rapport à la RIO rédigé par les ingénieurs Normand Morin et Luc Laney, SNC-Lavalin s'était porté à la rescousse, le 5 novembre dernier, de sa filiale Socodex (1991), chargée par ailleurs des réparations à la toile.

Dans un rapport signé le 16 octo-

bre par l'ingénieur Pierre Dufour, Socodex (1991) avait conclu à la sécurité de la toile durant la période hivernale, ce qu'avait sérieusement mis en doute l'ingénieur Franz Knoll, de la firme Nicolet, Chartrand, Knoll, dans deux rapports datés du 15 et du 29 octobre, de même que le Comité des experts internationaux, dans un rapport préliminaire du 10 octobre.

Dans sa réplique du 5 novembre, SNC-Lavalin estimait que « sous réserve de continuer, comme par le passé, à évacuer l'essentiel de la neige après chaque tempête, on peut considérer que le risque de rupture de la toile sous charge de neige au cours de l'hiver 91-92 est faible ».

« Si toutefois des conditions exceptionnelles non prévisibles à ce jour telles qu'une accumulation extraordinaire de neige sur la toiture devait survenir, il serait toujours possible et souhaitable de procéder à l'évacuation partielle ou totale du Stade jusqu'à ce que les accumulations en question soient enlevées. »

« Une accumulation exceptionnelle n'est pas en effet un phénomène soudain et l'observation systématique par le maître de l'ouvrage des accumulations lors des tempêtes permettrait de prendre des mesures d'évacuation partielle ou totale avant de mettre en danger la sécurité du public. »

Le ministre Vallerand avait alors indiqué qu'une telle perspective était « irresponsable ».

Hydro songe à rouvrir un bureau à New York

Frédéric Tremblay

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Hydro-Québec « étudie attentivement » la possibilité de rouvrir un bureau à New York dont le rôle prioritaire serait de refaire l'image de la société d'État auprès des Américains, fortement entachée par l'offensive médiatique menée ces derniers mois par les Cris contre le projet Grande-Baleine.

Au cabinet de la ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, l'attachée de presse Luce Asselin a fait savoir, hier au cours d'un entretien téléphonique, qu'il s'agissait d'une solution envisagée mais qu'aucune décision n'avait encore été prise.

Un porte-parole d'Hydro-Québec, Jacques-André Couture, a pour sa part indiqué qu'on va voir comment va évoluer la situation avant de décider s'il est opportun ou non de doter la société d'État d'un pied-à-terre à New York.

Hydro-Québec avait ouvert en 1985 un bureau d'affaires à New York, mais on avait finalement décidé de le fermer en 1988 puisqu'on estimait que les « objectifs avaient été atteints », a soutenu M. Couture.

Il en coûtait un peu plus d'un million de dollars annuellement pour opérer ce bureau dont le rôle a consisté à « établir des liens avec nos partenaires américains ».

La publicité parue en octobre dernier dans le *New York Times*, signée notamment par le Grand conseil cri, avait relancé le débat sur l'opportunité pour Hydro-Québec de rouvrir un bureau dans la métropole américaine. Cette pleine page publicitaire décriait vigoureusement le développement énergétique du Grand Nord québécois en le comparant « en ampleur avec la dévastation de l'Amazonie ».

Hydro-Québec avait répliqué quelques jours plus tard en achetant une page publicitaire dans le même quotidien afin de corriger les faits.

La société d'État a également décidé de recourir aux services de la firme de communication américaine Burson Marsteller pour étudier les moyens de contrer ce que la ministre Bacon qualifie de « propagande » menée par les Cris.

L'opposition péquiste à l'Assemblée nationale, par le biais de son porte-parole en matière d'énergie, Guy Chèvrette, réclame de son côté la réouverture au plus tôt du bureau d'Hydro-Québec à New York.

La ministre Lise Bacon a déjà eu l'occasion de préciser ces dernières semaines à l'Assemblée nationale que ce dossier faisait l'objet d'une attention particulière.

L'attachée de presse de la ministre, Luce Asselin, a souligné que la question était entre autres de savoir s'il est vraiment nécessaire pour Hydro-Québec d'avoir un bureau à New York pour redorer son image.

En septembre dernier, Hydro-Québec a ouvert un nouveau bureau d'affaires à Bruxelles, siège de la Communauté économique européenne.



PHOTO AP

Nouvelles frontières

La France et l'Angleterre ont signé hier les premiers accords régissant leur future frontière « terrestre ». Le ministre français de l'Intérieur, Philippe Marchand (à droite), et son collègue britannique, Kenneth Baker, ont ainsi défini les règles de douanes qui s'appliqueront au début de 1993 aux deux extrémités du tunnel sous la Manche.

Des compagnies spécialisées en biotechnologie seraient torpillées par des lenteurs administratives

OTTAWA (PC) — Des compagnies spécialisées en biotechnologie risquent la faillite parce qu'elles doivent attendre trop longtemps le brevet et l'autorisation gouvernementale nécessaires pour leurs inventions, affirme un rapport fédéral publié hier.

Les dossiers non étudiés de plus de 200 entreprises canadiennes spécialisées en biotechnologie s'accumulent au bureau d'examen des brevets. Dans ce domaine, près de 2500 demandes de brevets, certaines datant de 1979, étaient toujours en attente en janvier 1990, selon le rapport du Comité consultatif national sur la biotechnologie. Au rythme actuel d'étude de 35,15 cas par an, il faudra 50 ans pour éliminer le retard.

« Il y a un réel danger que le Canada se retrouve loin derrière les autres pays, qui concentrent leurs efforts pour améliorer leur compétitivité nationale par le biais de la biotechnologie », dit le rapport rendu public par le ministre des Sciences

William Winegard.

Le comité recommande que le bureau d'examen des brevets, qui relève actuellement du ministère des Consommateurs et des Sociétés, soit transformé en agence indépendante et puisse recruter elle-même le personnel requis.

« L'énorme accumulation de demandes de brevets non publiées et non examinées au bureau des brevets pose de grandes difficultés d'organisation aux compagnies canadiennes », dit-il.

Composé de 17 personnes, le comité, établi en 1983, comprend surtout des experts de l'industrie, des chercheurs en médecine et des universitaires.

Un membre du bureau des brevets qui a demandé à garder l'anonymat a déclaré que le bureau dispose de quatre ou cinq examinateurs pour les brevets en biotechnologie, un domaine « hautement complexe ». L'agence américaine équivalente en a 150 et en engage encore.

Il n'a pas été possible d'obtenir de commentaire officiel du bureau des brevets.

Les entreprises de biotechnologie inventent sans cesse de nouveaux produits et procédés basés sur des formes de vie allant des bactéries aux nouvelles espèces végétales ou animales. Bon nombre de nouveaux produits proviennent du domaine pharmaceutique, et il y a également des délais anormaux pour l'obtention des autorisations fédérales pour les nouveaux médicaments auprès du ministère de la Santé, note le rapport.

La situation a empiré avec les réductions d'effectifs qui ont suivi les compressions budgétaires fédérales du printemps dernier.

Pour les nouvelles compagnies cherchant à commercialiser leurs premiers produits biopharmaceutiques, de longs délais signifient des difficultés financières accrues et peut-être même la faillite, souligne le document.

dans le cas des familles monoparentales.

Au tournant de l'année, le regroupement d'associations reprendra une série d'études pour arrêter avec précision le type d'interventions que l'État devrait faire. Les porte-parole du groupe voient loin.

« Les élections fédérales prévues pour 1993 donnent l'occasion à tous les partis d'exposer les moyens qu'ils entendent utiliser pour réaliser cet objectif », affirme-t-on. On souhaite vivement que des questions plus pressantes ne viendront pas détourner l'attention de l'électorat. Première solution proposée, le plein emploi, notion qui paraît, convient-on, encore évanescence dans des périodes de chômage élevé comme celle qu'on traverse.

Campagne 2000 au secours des enfants pauvres

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — Au Canada, près d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté, particulièrement au Québec et en Ontario, deux régions durement frappées par la récession.

Pour faire disparaître cette forme d'injustice, « inexcusable » pour une société riche, un groupe d'organismes indépendants ont lancé dans la capitale fédérale, hier, *Campagne 2000*, dont l'objectif est de faire en sorte qu'au tournant du siècle, la société soit capable de répondre aux besoins de sa progéniture.

« On estime que 40 % des clients des soupes populaires ont moins de 14 ans. Cette donnée traduit l'absence de politique, de respect et de

dignité dont les enfants sont victimes », a déclaré hier l'ex-mairesse d'Ottawa, Mme Marion Dewar, qui rendait publique la campagne nationale de la coalition.

La « mission » dont s'investit le groupe est explicite : « En cette période de réforme constitutionnelle et de renouvellement national, l'élimination de la pauvreté à la grandeur du Canada doit devenir la priorité de la décennie actuelle ».

Ce n'est pas la première fois que les grands partis politiques fédéraux sont interpellés pour s'attaquer au problème. Le 24 novembre 1989, la Chambre des communes s'engageait à l'unanimité à éliminer la pauvreté : « D'ici la fin de la présente décennie, nous devons faire en sorte que les enfants et les adultes du Ca-

nada ne soient plus jamais obligés de compter sur les banques d'alimentation ou autres œuvres de charité pour assurer leur subsistance ».

Depuis, bien peu de choses ont été réalisées. En fait, notent les porte-parole de *Campagne 2000*, s'il y a constat à faire, c'est bien d'un échec puisque les files d'attente des soupes populaires rallongent. On suffit difficilement à la demande, ce qui augure plutôt mal pour la période hivernale.

Le Canada, déplore-t-on, enregistre le plus haut taux de pauvreté familiale des pays industrialisés, après les États-Unis. La statistique fournie par le coalition indique qu'en 1987, 13,9 % des familles canadiennes vivaient sous le seuil de la pauvreté, pourcentage qui grimpe à 45,4 %

CONFÉRENCE

Michael E. Porter, B.S.E., M.B.A., Ph. D
PROFESSEUR
HARVARD BUSINESS SCHOOL



Lundi, 16 décembre 1991 à 15 h 30
Le Reine Elizabeth
Grand Salon

Coût du billet : 60 \$ membre
70 \$ non-membre
(TPS incluse)

Réservations : Josée Laporte (288-9090)
772, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1G1
Télécopieur : 843-7320

NOTE : La conférence sera présentée en anglais
Une réception suivra la conférence aux Galeries 1, 2 et 3



Chambre de
Commerce du
Montréal
Métropolitain

et



LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
DE L'AMÉRIQUE DU NORD

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Le président

dicalisation, le droit à la négociation, la participation des travailleurs au développement économique, la « déjudiciarisation » du régime de santé et de sécurité du travail et la protection de l'environnement figurent aussi dans cette liste qui sera longuement discutée par les délégués jusqu'à vendredi.

Ceux-ci ont d'ailleurs commencé leur travail, hier, en étudiant une proposition de l'exécutif visant à « encourager la FTQ à explorer avec les autres centrales syndicales de nouvelles voies de rapprochement ».

Plus qu'un vœu pieux, cette proposition pourrait être le point de départ de toute une série de discussions entre la FTQ, la CEQ et la CSN sur la mise en commun de leurs ressources.

« Le temps est venu, a indiqué Fernand Daoust dans son discours d'ouverture, de s'interroger sérieusement sur les formes que devraient prendre le syndicalisme à l'intérieur d'un Québec souverain. Nous ne sommes pas nombreux, six ou sept millions de personnes. Pouvons-nous nous permettre tant de dispersion sur le plan syndical ? ».

Et un peu plus loin d'ajouter : « Devant l'ampleur des tâches qui nous attendent, tant pour créer cette société de plein emploi dont nous rêvons que pour bâtir ce pays qui pourra lui permettre de fleurir, nous comprenons tous que les syndicats, et en particulier les centrales, devront faire preuve d'une plus grande unité d'action ».

Grand partisan de l'unification des forces syndicales au Québec, le nouveau secrétaire général de la FTQ, Clément Godbout, pourrait voir ainsi s'installer les premiers jalons d'un projet qui lui tient particulièrement à cœur : réunir, au sein d'une seule confédération, la totalité des travailleurs syndiqués de la province.

Le vote sur cette proposition aura lieu jeudi.

◆ Castonguay

Malgré tout, des membres du comité et des porte-parole du gouvernement fédéral maintenaient hier que l'échéance de la fin février pour le rapport du groupe serait respectée.

Aux yeux du gouvernement du Québec la démission de Claude Castonguay du comité fédéral sur la constitution est regrettable mais ne change rien au processus que le Québec a mis de l'avant dans le dossier constitutionnel par la loi 150.

« C'est très regrettable compte tenu de la valeur personnelle de M. Castonguay », a déclaré hier Sylvie Godin, porte-parole du premier ministre du Québec Robert Bourassa.

« Ce qui est important, c'est notre processus à nous, c'est à dire nos deux commissions parlementaires et notre échéancier qui prévoit un référendum au plus tard en octobre 1992 », a déclaré de son côté Linda Dion, porte-parole du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard.

Le ministre juge également « très qualifié » le successeur de M. Castonguay, le sénateur Gerald Beaudoin. Mme Dion a dit avoir annoncé elle-même la démission de M. Castonguay au ministre Rémillard, ce qui prouve le caractère spontané et soudain de la nouvelle.

Cette nouvelle s'est d'ailleurs répandue comme une traînée de poudre dans les milieux politiques de la capitale québécoise.

Le porte-parole de l'opposition péquiste dans le dossier constitutionnel, le député de Lac-Saint-Jean, Jac-

ques Brassard, estime pour sa part que le coprésident démissionnaire du comité fédéral « s'est finalement aperçu de l'incompatibilité fondamentale entre les visions du Canada anglais et du Québec ».

« Je n'ai pas à me prononcer sur l'état de santé de M. Castonguay mais il s'est bien rendu compte que la population, elle, souffrait d'épuisement face aux querelles constitutionnelles », a dit M. Brassard dans une réaction préliminaire à la démission de M. Castonguay.

Pour le député péquiste, M. Castonguay devait « quitter ce cirque constitutionnel pour conserver sa crédibilité personnelle ».

Quant à la nomination du sénateur Gerald Beaudoin à la place de M. Castonguay, M. Brassard se demande comment elle pourra donner de la crédibilité à une commission qui n'en avait pas malgré la présence du père du régime québécois d'assurance-maladie.

Pour le chef du Parti Égalité et député de D'Arcy-McGee à l'Assemblée nationale, Robert Libman, le changement à la coprésidence du comité fédéral ne signifie pas grand-chose.

« Je ne vois pas une grande différence entre la crédibilité de M. Beaudoin et celle de M. Castonguay », a dit M. Libman.

◆ Nouveau

M. Gorbatchev n'a pas dévoilé les causes de l'échec de la réunion d'hier, qui a été marquée durant quatre heures par une succession de rendez-vous manqués : la retransmission en direct de la cérémonie a été annulée sans explications, une conférence de presse annoncée dans un salon d'apparat n'a jamais eu lieu et les journalistes soviétiques dépités n'ont eu droit qu'à une rapide mise au point du président soviétique, debout devant un rideau.

Très grave, M. Gorbatchev ne s'est toutefois pas départi de son indéfectible optimisme. « La plupart des modifications (au texte) ont un caractère rédactionnel, a-t-il assuré aux journalistes. Il nous a fallu rediscuter certaines questions, même majeures, mais l'accord sur l'essentiel a été préservé », a-t-il souligné à plusieurs reprises, estimant qu'une signature pourrait intervenir vers le 20 décembre.

Selon le chef de l'État, le principe d'un État confédéral et démocratique conservant au centre des prérogatives essentielles, notamment en matière de défense et de relations extérieures, a été maintenu.

Le poste de président élu par tous les citoyens pour un mandat de cinq ans n'a pas été remis en discussion, et les participants étaient d'accord également sur pratiquement tous les points du document approuvé le 14 novembre, a-t-il assuré.

M. Gorbatchev a fait état de protestations émises par le ministre des Relations extérieures, M. Edouard Chevardnadze, à l'égard de la fonction de coordination prévue à l'avenir pour ce ministère. Mais il n'a pas précisé si cet article avait été modifié.

Le chef de l'État a reconnu que les tendances à vouloir détruire l'Union étaient fortes. « Je crois que certaines forces exercent une forte pression sur mes collègues du Conseil d'État pour qu'ils ne signent pas le Traité de l'Union », a-t-il dit. Il a admis qu'il était de plus en plus difficile de reconstituer l'Union. « Plusieurs choses sont perdues », ajouta le président soviétique.

Une signature du Traité de l'Union d'ici un mois semble hautement improbable aux observateurs.

Et ce Traité, qui souffrait déjà de l'absence de l'Ukraine, de la Moldavie, de la Géorgie, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan (ce dernier pour des raisons conjoncturelles), risque fort de créer un nuage en pantalons (c'est-à-dire qui va faire long feu), selon l'expression d'un participant au Conseil d'État, qui citait un poème du célèbre Vladimir Maïakovski.

◆ Haïti

À Ottawa, la porte-parole des Affaires extérieures Nicole Martel a indiqué que tout le personnel de l'ambassade est sain et sauf, et travaille depuis la résidence de l'ambassadeur, en banlieue de Pétionville.

Mais à cause des menaces, le gouvernement canadien demeure préoccupé par la sécurité de ses employés canadiens, a poursuivi Mme Martel.

Ce sont les voisins, et non l'ambassadeur Bernard Dussault, qui ont appelé la police et l'armée, qui ne peuvent entrer dans l'ambassade sans la permission du Canada, a précisé Mme Martel.

« Il n'y a pas vraiment de changement dans la situation », a déclaré aux Communes la ministre associée de la Défense Mary Collins, qui a affirmé qu'il serait dans l'intérêt des occupants de quitter l'ambassade aussi rapidement et paisiblement que possible.

Les leaders du groupe avaient proféré leurs menaces une première fois dans un communiqué dimanche. M. Dussault les a alors qualifiés de terroristes. Ils se réclament du président en exil Jean-Bertrand Aristide, renversé par un coup d'État le 30 septembre dernier, mais le président en exil a nié tout lien avec le groupe.

Ils ont demandé l'asile politique au Canada ou au Venezuela. Le Canada a refusé leur requête, le Venezuela n'y a pas répondu. Ils réclament la protection de la Croix-Rouge internationale.

Par ailleurs, la délégation du parlement haïtien a attribué, hier à Port-au-Prince, au président renversé Jean-Bertrand Aristide la responsabilité de l'échec des discussions de Carthagène (Colombie) pour trouver une solution négociée à la crise haïtienne.

Les six parlementaires, parmi lesquels figuraient le président du Sénat, le centriste Déjean Bélizaire, et le président de la Chambre des députés, le socialiste Duly Brutus, ont précisé que le prêtre-président avait refusé de signer en dernier ressort une déclaration conjointe qui équivaut en fait à une concession du Parlement.

Ce projet de déclaration, dont le texte a été remis à la presse, admettait le principe du « retour à la continuité de l'ordre constitutionnel ». Il prévoyait trois autres objectifs : la levée de l'embargo, la création d'une police dépendant du ministère de la Justice et la professionnalisation des Forces armées, et la reprise urgente de l'aide internationale.

Le père Aristide a refusé de signer le texte, arguant qu'il voulait la mention spécifique de son retour au pouvoir avec son nom et la nomination d'un nouveau premier ministre, la levée de l'embargo étant conditionnée par ces deux principes.

« Cet acte n'était pas possible à assumer dans le climat de passion actuel, a souligné M. Brutus qui a prôné une grande conférence nationale de tous les secteurs du pays pour trouver une issue à la crise ».

Le projet de déclaration a été rejeté et il n'y a pas eu de demande de retour à la table des négociations de la part de la partie du père Aristide, a déploré l'un des parlementaires, M. Déus Jean-François.

M. Déjean Bélizaire a rejeté sur le père Aristide et les États membres de l'Organisation des États américains (OEA) la responsabilité des conséquences désastreuses de la poursuite de l'embargo sur Haïti. « C'est la responsabilité du père Aristide si les hôpitaux ne fonctionnent pas et si la récolte des paysans pourrit sur place faute de transport », a-t-il affirmé.

◆ L'économie

Le taux d'épargne des ménages est bas, à 9,7 % prévu en 1992 alors qu'il était de 18,7 % au sortir de la crise de 1982. En contrepartie, le taux d'endettement lui a bondi substantiellement. De 11,7 % qu'il était en 1983, il atteindra les 18 % en 1992. Voilà qui explique que les ventes au détail ont piétiné dans la plupart des secteurs, frappées qu'elles étaient en plus de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente du Québec.

Mais ces éléments négatifs commenceront à être contrebalancés

par la baisse « spectaculaire » de l'inflation ainsi que la réduction non moins prononcée des taux d'intérêt. « Les taux d'intérêt plus abordables réduiront le poids de cet endettement excessif sur les revenus des ménages, ce qui leur accordera une plus grande latitude » (pour dépenser), estime un autre économiste, Mario Couture. Dans ce contexte, les dépenses de consommation des Québécois devraient progresser de 2,4 % en 1992.

Quant à l'inflation, les économistes de Desjardins croient que le gouverneur de la Banque du Canada est en voie de gagner son pari. En 1992, prévoit Robert Normand, l'inflation devrait se situer sur une base annuelle autour de 3,5 %. « Il fait de moins en moins de doute que la Banque du Canada atteindra son objectif d'un taux de 3 % à la fin de 1992 », écrit M. Normand.

Par ailleurs, il est évident que la reprise économique n'a pas eu lieu cet automne et l'on pourra constater l'étendue des dommages de plus près vendredi, disent les économistes.

C'est vendredi en effet que Statistique Canada publiera son évaluation de la croissance économique — si croissance il y a eu — pour les mois de juillet, août et septembre.

M. John Clinkard, économiste principal à la CIBC, a déclaré hier qu'à son avis l'économie avait progressé légèrement au cours du troisième trimestre, mais qu'il se pouvait bien aussi qu'elle ait régressé.

« C'est bien près d'une pile ou face », a dit M. Clinkard.

Mais les économistes sont généralement d'accord pour affirmer que la valeur des biens et des services — le produit national brut — n'approchera absolument pas du taux de croissance, transposé à l'échelle annuelle, de 4,9 % enregistré durant le deuxième trimestre.

Cette période de croissance était le premier sursaut de l'économie depuis sa détérioration en récession au mois d'avril 1990.

La semaine dernière, le ministre des Finances Don Mazankowski a déclaré que la reprise ne se manifestait pas comme il avait espéré. Il avait ajouté qu'il faudrait plus de temps que prévu pour ramener le taux de chômage à des niveaux plus bas.

« Nous prévoyons une reprise modeste et modérée », a-t-il dit hier.

M. Clinkard a noté que la plupart de ses collègues avaient réduit les chiffres paraissant dans leurs prévisions pour le troisième trimestre, vu la diminution des exportations canadiennes et la faiblesse de l'économie américaine.

« Le troisième trimestre pourrait avoir enregistré une faible croissance de 0,6 %, mais d'autres croient qu'en fait l'économie s'est contractée », a-t-il ajouté.

Burns Fry Ltd., courtiers de Toronto, avait prédit un taux de croissance, reporté sur un an, de 0,5 %. Récemment, il a apporté une correction et plutôt prédit, reportée sur un an, une croissance négative de 0,3 %.

Même s'il y a un recul, Burns Fry croit toutefois que ce sera insuffisant pour annuler la reprise — il la retardera un peu plus.

« Nous continuons de croire que l'économie canadienne se relève lentement pour se tirer de cette mauvaise période que représente la récession », a dit Burns Fry.

Un des points qui empêchent la reprise, a noté M. Clinkard, c'est un manque de confiance des consommateurs et des entreprises.

M. Mazankowski, ancien vendeur d'automobiles, a déclaré par sa part que le pessimisme était dangereux pour l'économie.

« Certaines gens se plaignent que l'ambiance économique n'est pas satisfaisante et ils préchent la catastrophe totale, c'est un piège », a-t-il dit.

« J'ai été vendeur toute ma vie. Si vous vous promenez en préchant la grande catastrophe, vous ne ferez pas de très bonnes affaires ».

Il demeure confiant toutefois car, a-t-il dit, le gouvernement a jeté les bases d'une reprise en contrôlant l'inflation et en faisant diminuer les taux d'intérêt.

« Je crois que c'est maintenant le temps de faire des économies, de consolider nos positions et de travailler à la remise en marche de l'économie ».



PHOTO JACQUES NADEAU

Félicitations

L'ex-président de la Fédération des travailleurs du Québec, Louis Laberge, est venu offrir ses félicitations au président de la centrale en compagnie du secrétaire général, Clément Godbout, après le discours de Fernand Daoust exhortant les membres à prendre parti en faveur de la souveraineté du Québec, hier, à l'ouverture du congrès de la FTQ.

L'argent des taxes est mal employé, estime un banquier canadien

TORONTO (PC) — Les impôts élevés ne rendent pas, à eux seuls, le Canada moins concurrentiel. C'est la façon dont l'argent est dépensé qui pose problème, a affirmé un cadre d'une banque hier, au cours d'une conférence sur la fiscalité canadienne.

« Mal employé, l'argent des impôts nuira à la compétitivité même s'il est dépensé dans des domaines valables, alors que ces mêmes dollars, bien utilisés, peuvent contribuer à la compétitivité », d'affirmer M. Edward Neufeld, de la Banque Royale du Canada.

Par exemple, le Canada dépense beaucoup pour l'éducation, qui peut améliorer la compétitivité, a expliqué M. Neufeld, vice-président exécutif de la Banque Royale. Pourtant, le taux de « décrochage » atteint les 30 % dans les écoles secondaires au Canada.

Cela est probablement dû au fait qu'une partie des sommes consacrées à l'éducation n'est pas suffisamment productive. Résultat, trop de nos jeunes gens ne reçoivent pas une formation adéquate, a-t-il avancé.

Par contre, des impôts élevés, servant à financer le régime canadien de soins de santé financé par l'État, peuvent être considérés comme un bon investissement, a-t-il dit aux spé-

cialistes de la fiscalité.

Le régime public d'assurance-santé du Canada représente environ 9 % du produit intérieur brut et couvre pratiquement tout le monde, tandis que le régime privé des États-Unis coûte 12 % du PIB et laisse un quart de la population sans protection. Le système canadien, plus efficace, nous laisse des ressources susceptibles d'être employées à d'autres fins, ce qui a le potentiel d'augmenter la compétitivité du Canada, a-t-il conclu.

Dans l'ensemble, cependant, les dépenses des gouvernements canadiens nuisent à la capacité concurrentielle du pays, a estimé M. Neufeld, parce que les déficits budgétaires ont entraîné une importante dette gouvernementale.

Un autre orateur, M. Jack Mintz, professeur de l'Université de Toronto spécialisé en fiscalité, a soutenu que selon des normes internationales, les impôts ne sont pas si élevés au Canada, puisque celui-ci a le huitième plus bas taux de taxation des 24 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique.

Ce qui est inquiétant, a-t-il enchaîné, c'est que les impôts et taxes au Canada sont plus élevés que ceux des États-Unis, son plus important partenaire commercial.

Pas d'asile au Canada pour qui viole la loi dans son pays

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Immigration Bernard Valcourt considérerait comme de « l'impérialisme » de la part du Canada de s'attendre que les lois des autres pays soient conformes à ses valeurs.

Comparaisant devant le comité de l'immigration des Communes, hier, le ministre a déclaré que ceux qui enfreignent une loi dans leur pays ne peuvent pas s'attendre à obtenir l'asile au Canada, à moins qu'il n'existe d'autres critères répondant à la définition d'un réfugié par les Nations unies.

M. Valcourt faisait allusion au cas d'une femme iranienne qui a été refusée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Elle avait été fouettée par les autorités pour avoir refusé de porter le voile et elle craignait d'être fouettée de nouveau si elle retournait dans son pays.

M. Valcourt a approuvé la décision de la commission, mais il est personnellement intervenu pour des raisons humanitaires, disant qu'il possédait des informations que la commission n'avait pas, et il a permis à la femme de rester au Canada.

Pour le député néo-démocrate Dan Heap, cependant, M. Valcourt ne fait que nier ses responsabilités dans un système arbitraire, sans appel.

La convention de Genève, a-t-il rappelé, définit un réfugié comme quelqu'un qui est menacé de violence dans son pays d'origine. Dans le cas de la femme iranienne, elle se serait fait fouetter si elle était retournée dans son pays.

« Si la loi avait prévu la peine de mort, je suppose qu'on aurait dû la renvoyer pour se faire tuer », a-t-il dit.

15 ans



Cette année, soyez de la fête!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

THAÏLANDE

IDENTIFIEZ
4 MOTS PASSEPORT

TIRAGE LE 29 NOVEMBRE 1991

MOTS PASSEPORT

DATE DE DIFFUSION

REMPLISSEZ ET RETOURNEZ À
CIEL, C.P. 985, LONGUEUIL, J4H 3Z3

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TELEPHONE _____

TELEPHONE _____

COUPEZ LE LONG

QUESTION D'HABITUDE À COMPLÉTER: 90 x 85

LE DEVOIR

exotik
tours



Fumer, c'est gaspiller
Argent et santé

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Renseignements.....	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Publicité.....	(514) 842-9645
	numéro sans frais 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....	(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....	1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

26 novembre

par la PC et l'AP

1988: lancement du vaisseau spatial Soyouz TM, avec à son bord un équipage franco-soviétique.

1987: le policier montréalais Allan Gosset, accusé d'homicide involontaire à la suite de la mort du jeune Anthony Griffin, plaide non coupable.

1986: un missile iranien tombe sur un quartier résidentiel de Bagdad: 48 civils sont tués, 52 blessés.

1981: le nouveau Parti social-démocrate britannique obtient son premier siège au Parlement à l'occasion d'une élection partielle dans une circonscription précédemment tenue par un conservateur.

1980: un tremblement de terre fait plus de 3000 morts dans la région de Naples.

1978: des dirigeants religieux musulmans et politiques, opposés au Chah, appellent à une grève générale, qui paralyse pratiquement l'Iran.

1970: un peintre bolivien, déguisé en prêtre, tente de poignarder Paul VI à son arrivée à Manille — le Souverain Pontife est indemne.

1968: après cinq mois de grève, les employés de la Régie des Alcools du Québec rentrent au travail.

1967: inondations dans le centre du Portugal: 250 morts.

1965: lancement du premier satellite français.

1922: ouverture de la sépulture du pharaon égyptien Toutankhamon. Ils sont nés **un 26 novembre:** la chanteuse américaine Tina Turner (1938); le chanteur canadien Robert Goulet (1933).

La CVMQ parvient à interdire deux abris fiscaux « irréguliers » en R-D

Robert Dutrisac

LA COMMISSION des valeurs mobilières du Québec a réussi à entamer des procédures d'interdiction contre deux des onze abris fiscaux qu'elle dénonçait la semaine dernière.

Il s'agit de la Société en assainissement naturel enr., dont les administrateurs sont Claude et Micheline Messier, et de la Société de recherche Dreyfus BioSystems II enr., dirigée par Roger Roy et Esther Dreyfus.

Le siège de la Société en assainissement naturel est situé au 5110, boulevard Cousineau à Saint-Hubert, la même adresse que M. Claude Messier, un comptable. Ce dernier était absent de son bureau hier.

Selon le porte-parole de la CVMQ, M. Marc Barrière, la Commission a obtenu dans ces cas-ci suffisamment de preuves pour entreprendre des procédures d'interdiction d'opérations sur valeurs, soit l'équivalent

d'une injonction qui défend le placement de contrats d'investissement sous forme de parts.

Le projet d'assainissement naturel porte sur un « prototype de champ d'épuration constitué de plantes naturelles aquatiques ». Le projet Dreyfus repose sur le « développement d'un système expert d'analyse et de simulation qualitative et quantitative du rendement psychologique humain en milieu de travail ».

L'interdiction portant sur la Société en assainissement englobe également la firme d'ingénieurs-conseil Sodanco experts conseils, de Saint-Hubert. Selon Mme Brigitte Provencier, de Sodanco, cette firme d'ingénieurs n'est pas impliquée directement dans la vente de parts de la Société d'assainissement pour laquelle elle n'aurait rempli qu'un mandat de conseil.

Selon la Commission, ces sociétés et ces personnes effectuent le placement de parts auprès d'investisseurs résidant au Québec. Ces parts

constituent des contrats d'investissement, soit une forme d'investissement soumise à la Loi sur les valeurs mobilières.

Le hic, c'est que le placement de ces parts s'effectue sans qu'un prospectus ait été soumis au visa de la CVMQ ou sans qu'une dispense de prospectus ait été accordée par l'organisme. De plus, ces sociétés et personnes ne sont pas inscrites auprès de la CVMQ à titre de courtier ou représentant d'un courtier, en contravention de la réglementation.

Selon les informations recueillies par L'E DEVOIR, ces deux sociétés sont des sociétés en nom collectif. Or un épargnant qui investit dans cette forme de société se porte garant personnellement des dettes éventuelles de la société, au-delà de sa mise de fonds.

Pour cette raison, la Commission a refusé cette année d'accorder des visas à 14 sociétés en nom collectif qui se proposaient de faire de la recherche-développement, les jugeant

trop risquées pour les épargnants. Aucune des deux sociétés qui ont été frappées d'interdiction hier n'a été touchée par ces refus, a indiqué le porte-parole de la CVMQ. Il va de soi qu'elles n'auraient pu obtenir de visas de la Commission compte tenu qu'elles sont des sociétés en nom collectif.

Rappelons que le 18 novembre dernier, la CVMQ avait mis en garde les investisseurs contre onze abris fiscaux qu'elle qualifiait de « projets irréguliers ». Ces abris fiscaux, dont dix se proposaient de faire de la recherche-développement, présentent des « risques de perte financière excessivement élevés », selon l'organisme réglementaire.

La Commission avait également dénoncé les agissements des personnes suivantes : Daniel et Larry Barnabé, Alain Lebel, Roger Roy, Claude et Micheline Messier, Marcel Goyette, Pierre Racine, Pierre Barbe, Rémi Côté, Jean-Pierre Isidore et Roland Gingras.

Alcan ne prévoit pas d'autres mises à pied à court terme

Catherine Leconte

LA DÉPRIME mondiale du marché de l'aluminium va sans doute entraîner encore d'autres fermetures de salles de cuves à travers le monde, estime le pdg d'Alcan, David Morton. Mais pour sa part, Alcan a déjà procédé à toutes les fermetures jugées nécessaires pour l'instant, a-t-il déclaré hier à Montréal, et ne prévoit donc pas d'en annoncer d'autres « dans un proche avenir ».

Cela dit, « en pratique, comme pour tant d'autres décisions d'affaires, on n'en parle pas avant d'en être arrivé à une décision », a reconnu M. Morton. Donc, à la question : prévoyez-vous d'autres fermetures, d'autres mises à pied en perspective, « quand les gens répondent 'non', il est raisonnable d'interpréter cette réponse comme voulant dire 'pas encore' », a expliqué le pdg d'Alcan.

« Je m'empresse de dire que ce n'est pas mon cas, a-t-il ajouté en souriant, mais c'est certainement ce que nous aurions dit en septembre, bien qu'à ce moment-là nous comptions à nous demander si c'était la chose à faire ».

Et effectivement, en octobre, Alcan a annoncé qu'elle réduisait de 8,5 % sa capacité mondiale de production d'aluminium de première fusion, décision qui a provoqué la mise à pied, pour une durée indéterminée, de 200 employés au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Mauricie et 300 en Grande-Bretagne.

La raison : un excès persistant de l'offre par rapport à la demande sur le marché mondial de l'aluminium, qui a conduit à une augmentation continue des stocks et a ramené les prix du métal à leur plus bas niveau depuis 1985.

Trois grands facteurs se combinent pour déséquilibrer le marché mondial de l'aluminium : la récession a réduit la demande mondiale ; de nouvelles usines viennent d'entrer ou vont entrer en production dans les prochains mois (dont Alouette et Alumax au Québec) et vont encore accroître l'offre ; et surtout, l'Union soviétique, désespérément à court de devises, exporte à tout va ses matières premières minérales.

Or, « nous ne connaissons pas l'ampleur que prendra le flot d'aluminium qu'exporte l'Union soviétique », a fait remarquer M. Morton. Cette année, on l'estime aux alentours d'un million de tonnes, « une augmentation très considérable sur les deux ou trois dernières années, qui perturberait le marché même dans des conditions économiques normales ».

De nombreux producteurs d'aluminium à travers le monde et notamment en Amérique du Nord ont réduit leur activité au cours des derniers mois en réaction à cet engorgement du marché, et ont diminué au total la capacité de production mondiale d'environ 850 000 tonnes/an (dont 143 500 tonnes/an pour Alcan). Quelques autres — on parle notamment de Kaiser et Pechiney — pourraient continuer dans cette voie.

Mais M. Morton n'a pas voulu donner de chiffre magique qui signalerait un règlement définitif du problème, écartant tout risque de nouvelles fermetures de salles de cuves chez Alcan. « Tout dépend jusqu'où les prix descendent ». Indépendamment des difficultés créées par les exportations soviétiques, le pdg d'Alcan juge ne s'attend pas à ce que la conjoncture économique s'améliore spectaculairement l'an prochain, et « ne voit pas les prix remonter avant au moins un an ».

Sur une note plus optimiste, il a cependant souligné que l'actuelle « dislocation » entre offre et demande mondiales était un problème « à court terme : deux ans », parce que les utilisateurs d'aluminium en ont actuellement très peu en stock et parce que la demande devrait s'accroître considérablement quand les économies des pays de l'Est se redresseront.

Par ailleurs, dans une allocution devant le Cercle canadien de Montréal, David Morton a déploré la faible compétitivité des entreprises canadiennes. S'appuyant à ce propos sur la récente étude du gourou américain du management, Michael Porter, il a longuement disserté sur « la nécessité de changer, d'abandonner nos anciennes attitudes et méthodes, de viser l'innovation continue et la croissance de la productivité ».

« Nous avons créé nous-mêmes une grande partie des obstacles que nous rencontrons, a-t-il affirmé, et cette réalité s'applique aussi à d'autres aspects de la vie au Canada ». Pour améliorer les performances économiques du pays, le pdg d'Alcan recommande donc :

- de maintenir « une monnaie unique, forte et aisément convertible » et « préserver la continuité des règles économiques » et « la stabilité politique » pour éviter d'inquiéter la communauté financière internationale ;
- « d'établir au Canada un marché commun intégral, ce qui implique l'abolition des barrières qui entravent la libre circulation des biens, des services et des travailleurs entre les provinces » ;
- de conclure toutes les négociations commerciales internationales en cours (ronde Uruguay du GATT, accord de libre-échange nord-américain) d'ici mars 1992, faute de quoi « d'autres échecs politiques prendront le pas sur ces questions ».

On l'aura deviné, M. Morton trouve que les propositions constitutionnelles qu'Ottawa a déposées en septembre dernier sont « les offres les plus intéressantes qui aient jamais été soumises ». Et bien qu'il se défende de faire de la politique, il a exprimé l'espoir que les Canadiens, bien que « lassés de toutes ces discussions sans fin », ne laisseront pas passer « l'occasion de faire connaître leur opinion » dans le débat constitutionnel en cours.

Débat qui selon lui « pourrait bien être la dernière chance que nous ayons d'améliorer la Constitution et l'économie du Canada ».

EN BREF...

Lasmo prolonge son offre pour Ultramar

La pétrolière britannique Lasmo a prolongé hier son offre d'échange d'actions visant Ultramar. Selon le porte-parole de Lasmo au Canada, M. Marcel Knecht, il s'agit d'une prolongation « de routine de 14 jours ». Au même moment, le conseil d'administration d'Ultramar par la voix de son président, M. Michael Beckett, a annoncé qu'il a réduit « considérablement les droits d'indemnité de chacun des administrateurs (siégeant au conseil de direction) advenant une résiliation de leur entente de service sans avis approprié ». De plus, les augmentations de rémunération des administrateurs de la compagnie seront surtout sous forme de prime discrétionnaire qui reflétera le rendement du groupe et la contribution de l'administrateur à ce rendement.

Gaspésia ferme encore

CHANDLER (PC) — La papetière Gaspésia, de Chandler, a annoncé qu'elle fermera ses portes pour au moins deux semaines, peut-être trois, en décembre. L'usine, propriété de la compagnie Abitibi-Price, cessera ses opérations au cours des semaines du 22 et du 29 décembre. La papetière Gaspésia a déjà interrompu sa production du 8 au 19 octobre dernier et durant une période de sept semaines au cours de l'été.

Harricana hausse ses ventes

Le Groupe Harricana a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 34,5 millions \$ au cours des neuf premiers mois de cette année, en hausse de 19 % par rapport à 29 millions \$ en 1990. La perte consolidée a été de 883 000 \$ au troisième trimestre, ce qui porte à 4,7 millions \$ la perte cumulée sur les neuf mois.

TWA rachète Pan Am Express

NEW YORK (AFP) — La compagnie aérienne Trans World Airlines a annoncé hier la conclusion d'un accord pour le rachat de Pan Am Express, la filiale de Pan Am assurant les liaisons sur la côte Est, entre Miami et New York. La transaction, d'un montant de 28 millions \$ US, va permettre à TWA d'augmenter ses liaisons intérieures au départ de New York.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1811.96 + 2.32
TSE-300	3443.47 - 8.44
Dow Jones	2902.06 - .67
Dollar canadien (US Cents)	87.83 + .04
Or (New York-US\$)	368.10 - 1.20

(PC)

Les membres de l'OPEP maintiendront leur production à son niveau actuel

VIENNE (Reuter) — Les ministres de l'OPEP, qui entament aujourd'hui leur conférence semestrielle, vont sans doute opter pour le statu quo en matière de production, malgré les menaces d'un possible engorgement du marché au printemps 1992.

En décidant à Vienne de ne pas modifier leur niveau de production, les ministres des 13 membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pourront ainsi masquer en public leurs profondes divergences sur la position à adopter face aux évolutions du marché mondial.

À niveau égal de production, les cours du pétrole risquent en effet de baisser sensiblement vers le printemps prochain en raison de la fin de l'hiver dans l'hémisphère Nord et du retour sur le marché du Koweït et, peut-être, de l'Irak.

Les pays producteurs ne peuvent plus non plus tabler sur une reprise de la croissance dans les pays occidentaux qui s'avère de plus en plus problématique.

Dans ce contexte, plusieurs pays de l'Organisation, et au premier rang d'entre eux l'Algérie, tirent la sonnette d'alarme et estiment qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

« Une réduction de la production est inévitable. Nous devons regarder le problème en face et mieux vaut le faire dès maintenant », a déclaré récemment à Londres le ministre algérien des Mines et des Hydrocarbures, Nordine Ait Laoussine.

« Nous savons qu'un orage se prépare et je ne pense pas que nous devrions aller droit sur lui. Je pense que nous devrions avoir un programme de prévention », a-t-il ajouté.

Alger est appuyé dans sa campagne par l'Indonésie, dont le ministre des Mines et de l'Énergie, Ginanjar Kartasasmita, a déclaré ce mois-ci : « Nous disposons de suffisamment de temps pour discuter de cette formule aujourd'hui, sans aucune pression. Ce sera beaucoup plus difficile en mars ».

L'intégration des deux Allemagnes s'avère dispendieuse

BERLIN (AFP) — Le démantèlement du réseau tentaculaire des entreprises de l'ex-RDA à l'étranger a occasionné une perte de près de 6 milliards de DM (3,6 milliards \$ US) à l'Allemagne unie, a-t-on annoncé hier de source officielle.

Ce trou s'explique notamment par le nombre important de contrats de vente ou de promesses d'achat qui ont été brutalement annulés lors de l'entrée en vigueur de l'union économique et monétaire allemande le 1er juillet 1990, a indiqué à Berlin un responsable de l'office des privatisations (Treuhandanstalt), Guenter Rexrodt.

Les 45 firmes est-allemandes basées à l'étranger avaient vu la plupart de leurs clients traditionnels du bloc de l'Est se retirer brutalement, incapables de régler leurs factures en deutschemark.

Le gouvernement allemand a dû également verser d'importants dédommagements à des sociétés occidentales après la disparition de leur partenaire dans l'ex-RDA, et qui bénéficiaient de garanties à l'exportation, a précisé M. Rexrodt, membre du directoire de la Treuhand.

En revanche, le démantèlement des 145 entreprises de la Coordination Commerciale (KoKo), l'an-

cienne structure du régime communiste d'Erich Honecker chargée de drainer des devises en RDA via des entreprises à l'étranger ou sur le sol national comme les Intershop ou les hôtels de luxe, a permis à la RFA de récupérer environ 3 milliards de DM (1,8 milliards \$ US), a-t-on souligné de même source.

La liquidation de la KoKo, un organisme aux ordres de la police secrète (Stasi), et celle des anciennes entreprises d'État à l'étranger, doit s'achever à la fin de 1993, selon M. Rexrodt.

Les sociétés, qui emploient encore quelque 2000 personnes, vont être pour la plupart supprimées.

Par ailleurs, la Treuhand a indiqué qu'elle n'avait pas pu mettre la main sur les sommes colossales que la RDA tirait de ces échanges et qu'elle avait placées sur des comptes à l'étranger ou dans ses propres banques.

« Le dernier gouvernement communiste de la RDA, dirigé par le réformateur Hans Modrow, a saisi ces sommes au début de 1990 — 7,3 milliards de devises étrangères et 15,2 milliards de marks-est — et les a utilisées pour combler le déficit du dernier budget de l'Allemagne de l'Est en 1990, a indiqué M. Rexrodt.

Chute des investissements étrangers aux US

WASHINGTON (AFP) — Les investissements étrangers aux États-Unis ont chuté de 70 % pendant les six premiers mois de 1991, indiquent les dernières statistiques du département du Trésor qui attribue cette tendance inquiétante à la faiblesse de l'économie et à la concurrence des marchés étrangers de placements.

Olin Wethington, assistant du secrétaire au Trésor chargé des affaires internationales, a précisé devant une sous-commission du Sénat pour le Commerce, que les investissements étrangers ne s'étaient montés qu'à 7,6 milliards \$ US au premier semestre 1991, ce qui représente une diminution de 70 % par rapport aux six mois correspondants en 1990.

Les investissements japonais ont accusé une baisse encore plus brutale pendant cette période en tombant de 12,3 milliards \$ US au premier semestre 1990 à 800 millions \$ US au premier semestre 1991. Ce

mouvement s'explique surtout par le marasme dans l'immobilier, a précisé le Trésor.

M. Wethington a souligné que ce désengagement des capitaux étrangers, essentiels à l'économie américaine, s'accroîtrait encore davantage si le Congrès imposait de nouvelles restrictions aux investissements étrangers.

Les investissements étrangers avaient fortement augmenté à partir de 1985 alors que l'affaiblissement du dollar rendaient les actifs américains très attrayants pour les Européens et les Japonais.

Les investissements étrangers ont atteint leur niveau le plus élevé en 1989 avec 70,5 milliards \$ US, avant de diminuer. Le désengagement s'est accentué nettement au 4ème trimestre 1989 et s'est accéléré en 1990 avec une chute de 47 % à 37,2 milliards \$ US.

La Lloyd's de Londres est en pleine crise

LONDRES (Reuter) — Plus de la moitié des membres de la Lloyd's envisageraient de quitter la plus célèbre des compagnies d'assurances si celle-ci ne renoue pas avec les bénéfices d'ici l'annonce des résultats de l'exercice 1991-92, révèle une étude du groupe de recherche MORI.

Les membres — appelés « noms » — sont confrontés à des pertes massives depuis l'annonce en juin du déficit de 509,67 millions de livres en 1988, le premier depuis 21 ans. Lloyd's publie ses résultats avec trois ans de retard pour permettre le traitement des demandes d'indemnités.

L'étude, publiée dimanche, porte sur 459 noms. Interrogés sur leur éventuel départ si la Lloyd's ne renoue pas avec les bénéfices sur l'exercice 1991-92, 35 % se sont dits prêts à démissionner et 27 % tout à fait prêts.

Dans un communiqué, Lloyd's s'est déclaré « très encouragé » par le sondage qui révèle aussi que les

trois quarts des noms ne regrettaient pas d'être membres.

Les pertes des 400 syndicats qui gèrent le marché sont supportées individuellement par les 26 500 noms qui se portent garants de l'activité de ces syndicats. Les noms s'engagent sur la totalité de leur fortune personnelle.

Des noms ont intenté des actions en justice contre des de syndicats de la Lloyd's afin d'obtenir des indemnités sur les pertes subies. L'organisation a chargé un comité d'examiner sa structure et ses normes en matière de capital.

Environ 41 % des noms sondés se sont dits prêts à partir si le comité ne réalisait pas des changements importants.

La majorité des noms interrogés sont préoccupés par les demandes d'indemnisation à long terme concernant l'amiant et la pollution aux États-Unis, qui ont constitué une grande partie des pertes de 1988.

Solidarité rurale a pignon sur rue

Claude Turcotte

SOLIDARITÉ rurale, organisme dont la création fut décidée lors des états généraux du monde rural en février dernier, a maintenant pignon sur rue à Nicolet. « Aujourd'hui nous ne cassons pas maison, nous ouvrons la maison à nos amis, nos partenaires et nos commanditaires », a déclaré son président, M. Jacques Proulx, au cours d'une petite cérémonie pour souligner cet événement.

Solidarité rurale possède une structure très légère et souple, avec deux employés à mi-temps, dont le secrétaire général, Henri Paul Proulx. M. Jacques Proulx, président de l'UPA, agit également comme président du bureau de direction de cet organisme à qui on a donné une mission de recherche, de formation,

de communication et de prise de position. Des commanditaires ont fourni tout le matériel de bureau.

On a profité par ailleurs de l'ouverture officielle de Solidarité rurale pour lancer un volume intitulé *Le Québec rural dans tous ses états*, lequel contient les travaux présentés lors des états généraux du monde rural par les experts invités. Cet ouvrage montre l'évolution de la réalité rurale depuis le XIXème siècle, fait le bilan de la réalité présente et présente les défis actuels et futurs.

Les états généraux du monde rural avaient attiré 2000 personnes de toutes les régions du Québec. Il s'agira désormais de voir si Solidarité rurale saura calmer toutes les angoisses qui continuent toujours de s'exprimer à propos du dépeuplement d'un Québec rural qui vieillit et s'appauvrit.

L'INSTITUT D'ASSURANCE DU CANADA



H.L. SUTHERLAND

Lors de la 38^e assemblée générale annuelle tenue le 29 octobre 1991 à Toronto, M. H.L. Sutherland, C.I.A., a été nommé président du Conseil des gouverneurs de l'Institut d'assurance du Canada.

Le président suppléant est M. G.T. Squire, F.I.I.C. et les vice-présidents sont M. G. Wolfe, F.I.I.C., représentant l'ensemble des membres, M^{me} G. Hartlen, A.I.I.C., provinces de l'Atlantique, R. Migneron, A.I.A.C., Québec, M^{me} J. Maddocks, A.I.I.C., Ontario et M. J. Rogers, F.I.I.C., provinces de l'Ouest.

L'Institut d'assurance du Canada est l'organisme éducatif de l'Industrie des assurances I.A.R.D.

ECONOMIE

De Cuellar propose des mesures pour sortir l'ONU de la crise financière

NEW YORK (AFP) — Pour lutter contre l'état de crise financière endémique de l'ONU, son secrétaire général, M. Javier Perez de Cuellar, propose une série de mesures techniques dont la création de plusieurs fonds et la possibilité d'appliquer des intérêts de retard à tous les mauvais payeurs.

Dans son rapport sur la situation financière, publié hier, M. Perez de Cuellar, ne cache pas son agacement devant l'«accroissement des tâches que les États-membres lui confient sans pour autant lui en donner les moyens».

Au 31 octobre, relève-t-il, «le total des contributions non acquittées s'élevait à 988,1 millions \$ US», contributions au budget régulier et au financement des différentes opérations de maintien de la paix.

67 des 166 États-membres ont, à cette date, payé la totalité de leurs contributions. Les États-Unis à eux seuls doivent 930 millions \$ US, dont 345 \$ US au titre du budget régulier et 485 \$ US à celui des opérations de maintien de la paix.

Aussi, M. Perez de Cuellar propose trois types de propositions qu'il souhaite voir adoptées par l'Assemblée générale :

■ création d'un « fonds de dotation des Nations Unies pour la paix », d'un milliard de dollars alimenté par les contributions obligatoires des États,

auxquelles pourront s'ajouter les contributions volontaires des gouvernements, du secteur privé et des particuliers;

■ augmentation, à partir du 1er janvier, du « fonds de roulement » en le portant à 250 millions \$ US soit 25 % du budget régulier, au lieu de 6 % actuellement;

■ création, à la même date, d'un « fonds de réserve temporaire pour les opérations de maintien de la paix », d'un montant de 50 millions \$ US;

■ création d'un « fonds autorenouvelable pour l'aide humanitaire », de 50 millions \$ US;

■ application d'intérêts de retard à tous les mauvais payeurs qui ont deux mois pour s'acquitter de leurs obligations financières;

■ possibilité de lever des emprunts.

L'ensemble de ces mesures doivent permettre à l'ONU de disposer d'une assise financière saine afin de faire face à l'augmentation sensible des tâches que lui imposent les pays membres, note M. Perez de Cuellar qui relève cependant que depuis 25 ans l'Assemblée générale a toujours « exigé » des États-membres de payer en temps voulu leur quote-part.

D'ici là, théoriquement, si l'ONU ne reçoit pas d'argent avant la fin du mois en novembre elle sera en cessation de paiement. Mais, a souligné le vice-controleur de l'ONU, Mme Susan Mills, cette situation est plus théorique que réelle car il ne peut être question pour l'ONU de fermer ses portes ne serait-ce que pour des raisons juridiques. L'organisation pourrait se voir poursuivre et condamner pour rupture de contrat, a-t-elle expliqué.

C'est pourquoi, a-t-elle relevé, M. Perez de Cuellar a demandé dans son rapport que les États-membres versent en avance la totalité une part de leur contributions futures.

En principe, l'Assemblée générale se saisira de ce rapport le 4 décembre prochain.

Le transport aérien à l'heure des concentrations

Les lignes régulières internationales auront des pertes de 3,7 milliards cette année

Alain Faujas

Le Monde

LE TRANSPORT aérien mondial est sur la voie de la convalescence. Pour la première fois depuis un an, le trafic enregistré en septembre par les 240 compagnies membres de l'Association du transport aérien international (IATA) a retrouvé son niveau du même mois de 1990.

Il n'empêche que, sous l'effet de la guerre du Golfe et de la récession économique, le transport aérien connaîtra en 1991 le premier recul de trafic depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, soit environ 2 % de moins par rapport aux 262 millions de passagers internationaux et aux 666 millions de clients sur les lignes intérieures comptabilisés en 1990.

Du point de vue des dégâts subis, on peut classer les transporteurs en trois catégories. La première rassemble les compagnies très atteintes qui s'efforcent d'éviter le dépôt de bilan ou de survivre. On peut citer les américains Continental, sous la protection de la loi sur les faillites, ou US Air, qui s'attend à une perte d'environ 500 millions \$ US pour l'exercice en cours et a mis en oeuvre un plan drastique d'économies, comportant une réduction provisoire de 20 % des salaires (succédant à 7000 suppressions d'emplois).

Les avions immobilisés

Dans la deuxième catégorie figurent les transporteurs moins sévèrement touchée, qui ont peu licencié mais qui ont fermé des lignes et taillé dans leurs coûts, comme Swissair, SAS ou le groupe Air France. Et puis il y a les « bons élèves », qui avaient l'habitude de réaliser des bénéfices par millions et qui les voient fondre : les profits de British Airways sont en recul de 94 % au deuxième trimestre 1991, ceux de Japan Air Lines, de 92 % d'avril à septembre, ceux de United, de 75 %, et ceux de Singapore Airlines, le fort en thème par excellence, de 7 % seulement.

Il ne faut donc pas s'étonner si, en raison de la chute du trafic et des difficultés des compagnies, environ



PHOTO ARCHIVES

Les experts tablent sur une croissance du nombre des passagers de 9,4 % en 1992, de 7 % en 1993 et de 6,9 % en 1994 et en 1995, soit une augmentation annuelle moyenne de 5,6 %.

un millier d'avions sur les 7500 que compte la flotte mondiale se trouvent cloués au sol.

L'IATA, qui rassemble la plupart des compagnies aériennes de la planète, a additionné les déficits des uns et des autres pour établir la courbe de température de la profession. Le tableau n'est pas encourageant : les lignes régulières internationales, qui gagnaient 1,8 milliard \$ US en 1988 et encore 300 millions \$ US en 1989, sont passées dans le rouge pour 2,7 milliards \$ US en 1990 et l'on s'attend à une perte de 3,7 milliards \$ US cette année.

Gunther Eser, directeur général de l'IATA, a dressé la longue liste des surcoûts qui ont saigné à blanc les compagnies au moment où la clientèle — et notamment la clientèle d'affaires, si rémunératrice — se dérobait. Le prix du carburéacteur a plus que doublé au moment de l'invasion du Koweït.

De plus, « l'augmentation des risques de guerre a coûté au secteur au moins 200 millions \$ US supplémentaires jusqu'à la fin de 1990.

Enfin, la charge de la dette s'est alourdie de 27 %, soit 900 millions \$ US, en raison de la multiplication des achats d'avions.

Cependant, les experts de l'IATA tablent sur une croissance du nombre des passagers de 9,4 % en 1992, de 7 % en 1993 et de 6,9 % en 1994 et en 1995, soit une augmentation annuelle moyenne de 5,6 % pour la période 1991-1995. Chez les constructeurs, on pense également que le tra-

fic retrouvera son taux de croissance antérieure, c'est-à-dire entre 5 % et 8 % par an.

Pour Georges James, président du bureau d'études Airline Economics, « le transport aérien de l'an 2000 sera un secteur où quelques grandes entreprises domineront et profiteront à plein d'économies d'échelle. La concurrence fera rage en matière de lignes, de fréquences, de services et de tarifs, mais elle ne se traduira pas par des pertes, les petits outsiders n'étant plus en mesure de pratiquer des coûts marginaux ». En effet, la décennie 90 sera celle de la course à la taille mondiale.

Des banquiers prudents

Seules les grandes compagnies sont en mesure d'investir dans des aéroports, devenus de véritables plaques tournantes, tout en dépensant des centaines de millions de dollars dans les ordinateurs et dans les programmes d'un système informatisé de réservations, sans lequel il est exclu de remplir demain les avions. Acheter, ou même louer, un Boeing 747 ou un Airbus A340, dont le prix unitaire dépasse les 100 millions \$ US, n'est pas à la portée de la première entreprise venue.

Si l'on en croit Hommi Mullan de la Chase Bank, les fonds mobilisables pendant les dix ans à venir ne sont pas à la hauteur de la demande d'investissements des transporteurs. Et comme les banquiers sont devenus prudents, il est vraisemblable qu'ils réserveront aux compagnies montrant des comptes bénéficiaires les sommes nécessaires aux augmentations de capital et aux achats d'avions.

Il deviendra très difficile à des nouveaux venus de venir jouer les trouble-fête.

S'il est difficile d'entrer dans le transport aérien, il est, en revanche, très simple d'en sortir. Le cas des États-Unis illustre cette auto-épuration du secteur. Eastern Airlines a été liquidée. PanAm a été quasiment absorbée par Delta et Midway par

Northwest; America West, Continental et TWA ont du mal à boucler leurs comptes, et pratiquent des prix cassés.

Toutefois, cette « cavalerie » n'aura qu'un temps. On s'achemine, aux États-Unis, vers un oligopole des trois majors, American, United et Delta Airlines, qui détiennent chacune 20 % du marché environ. Derrière elles, la situation n'est guère brillante, et l'on s'attend que la concentration s'y poursuive inexorablement. Au Canada, on jase sur le mariage possible des deux compagnies nationales, Air Canada et Canadien Airlines.

En Europe, tout le monde s'accorde à dire qu'il y a trop de compagnies et qu'il faudrait en finir avec les transporteurs chroniquement déficitaires, comme Olympic Airways (Grèce), Sabena (Belgique) et même Alitalia (Italie).

Il est vraisemblable que la vieille Europe adoptera un mode de concentration plus doux que celui du continent nord-américain. On a déjà vu le scandinave SAS et le suisse Swissair s'associer commercialement, et Swissair prendre pied chez Austrian (Autriche). On perçoit les rumeurs d'une négociation laborieuse entre Sabena et Air France, qui a déjà absorbé UTA et Air Inter, entre British Airways, qui a digéré British Caledonian, et KLM.

La renaissance des compagnies d'Europe orientale durera seulement le temps de leur passage à l'économie libérale et de la mise à la casse de leurs vieux appareils soviétiques.

En Asie et dans le Pacifique, la croissance rapide du marché, de l'ordre de 10 % par an pendant les cinq prochaines années, épargnera, au moins dans un premier temps, aux compagnies de regrouper leurs forces.

En Amérique latine, les déficits des compagnies sont tels que les gouvernements passent la main à des capitaux venus du monde industrialisé.

Un bon conseil

Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR

HAWKER SIDDELEY
HAWKER SIDDELEY CANADA INC.

Avis de dividende sur actions privilégiées

Avis est donné par la présente qu'un dividende d'un dollar et quarante-trois cents et trois quarts (\$1.4375) par action sur les actions privilégiées de la Compagnie, actions en circulation à 51/4 % à dividende cumulé et rachetables à été déclaré payable le 21ème jour de janvier 1992, aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 16ème jour de décembre 1991 soit un dividende sur telles actions à raison de 51/4 % par année pour le trimestre se terminant le 21ème jour de janvier 1992.

Par ordre du Conseil d'administration

B.M. Bandler
Secrétaire

Le 31 octobre 1991
MISSISSAUGA, ONTARIO

HAWKER SIDDELEY
HAWKER SIDDELEY CANADA INC.

Avis de dividende sur actions ordinaires

Avis est donné par la présente qu'un dividende de vingt-sept cents (27c) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 15ème jour de janvier 1992 aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 16ème jour de décembre 1991.

Par ordre du Conseil d'administration

B.M. Bandler
Secrétaire

Le 31 octobre 1991
MISSISSAUGA, ONTARIO

FORESTERIE NORANDA INC.

AVIS DE DÉCLARATION DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 10 cents (0,10 \$) l'action en devise canadienne sur les actions ordinaires en circulation de la Société a été déclaré payable le 21 décembre 1991 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er décembre 1991 par les administrateurs de Forrester Noranda Inc.

Par ordre du Conseil d'administration,

Le Secrétaire
T.G. Stinson

TORONTO, Ontario
Le 23 octobre 1991

Félicitations aux tout nouveaux professionnels canadiens en assurances

Chaque année, l'industrie des assurances I.A.R.D. rend fièrement hommage aux personnes qui ont obtenu le titre professionnel F.I.A.C. : Fellow de l'Institut d'assurance du Canada.

Ces diplômés Fellows ont réussi le programme d'Associé de l'Institut comportant 12 cours, pour ensuite se mesurer à ce programme d'études axé sur le perfectionnement en administration, comportant 10 cours et offert dans les universités canadiennes.

Les instituts d'assurance existent depuis 1899 au Canada; les différents conseils et comités qui y travaillent ont établi un programme national d'enseignement professionnel sans pareil.

L'Institut d'assurance du Canada est fier de présenter la promotion de 1991 : les tout nouveaux professionnels canadiens en assurances.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Heather Ashton — Sun Alliance Insurance Company
Jerry J. Cox — Hogan & Cox Insurance Adjusters Ltd.
Robert Carol Kuzak — Morris & MacKenzie Incorporated
John Frank Lehtinen — Brunner Claims Canada & Co. Ltd.
James Douglas Robinson — Commercial Union Assurance Company of Canada
Carolyn Tierney — Marsh & McLennan Limited
Vincent Wilson — Insurance Corporation of British Columbia
Scherban Yalcin-Lindsay

EST DU QUÉBEC

René Bérubé — S.M.A.G. de Rivière-du-Loup
Johanne Delisle — Zurich Canada
Martine Delisle — S.G. Société d'Assurances Générales
Camille Ferland Tremblay — S.M.A.G. du Lac St-Jean
Ginette Paquet — Le Groupe Commerce
Jean-Pierre Simard — Sun Alliance Canada

MANITOBA

Edward E. Aulib — Reed Steinhilber Limited

NORD DE L'ALBERTA

Jeanette M. Borysuk
Laurie Juliette Brenness — Insurance Bureau of Canada
Diane Lemme — The Co-operators
Lynda Maren Lytle — Guardian Insurance Company of Canada
Bradley John Maier — Commercial Union Assurance Company of Canada
Glen Francis Oxford — The Co-operators
Nancy Reeve — Commercial Union Assurance Company of Canada
Larry A. Shumka — Shumka, Craig & Moore Adjusters Ltd.
Kenneth Vaughan — Mills & Vaughan Insurance Agencies Ltd.
Gale E. Vigfusson — The Prudential Assurance Company Limited

NOUVEAU-BRUNSWICK

Jeanette L. Bosshard — Southeastern Mutual Fire Insurance Company
Mary Sue Daigle — Guardian Insurance Company of Canada
Joseph R.G. Hughes — Wawanesa Mutual Insurance Company
Michael A. Newman — Economic Mutual Insurance Company
Peter Michael Tingley — The Co-operators
Gilles E. Wilson — Morden & Helweg Limited

NOUVELLE-ÉCOSSE

Hugh H. Colborne — Johnson & Higgins Ltd.
Joseph Henry Pitt — Commercial Union Assurance Company of Canada
Susan Young — Zurich Canada

ONTARIO

Simon C. Argent — Progressive Casualty Insurance Company
Gary L. Au — Dominion of Canada General Insurance Company
Lizette Adelle Bain — Sun Alliance Canada
Joanne Irene Barnes — Commercial Union Assurance Company of Canada
Alan A. Beacock — Winterthur Swiss Insurance Company
Patricia A. Bennett — Metropolitan Insurance Company
Candace Marie Bodo — Gerling Global General Insurance
Ron Bowknight — Dominion of Canada General Insurance Company
David G. Broadhurst — Lumbermen's Mutual Casualty Company
Rosemary L. Callum — Zurich Canada
Thomas F. Corner — Adjusters Canada
David W. Darwent — General Accident Assurance Company of Canada
Reganette Dettini — Canadian Surety Company
Heather Louise Ellis — Insurance Bureau of Canada
James English — The Butler Inspection & Insurance Company of Canada
Russell Brian Falloisfield — Zurich Canada
Deborah L. Fenlon — Dominion of Canada General Insurance Company
Edward James Forbes — Dominion of Canada General Insurance Company
John H. Ford — Zurich Canada
Andrew Gaunce — Continental Insurance & Management Limited
Sylvia Ann Monica Grove — Zurich Canada
M. Anita Hanke — Dangle Insurance & Adjusters Limited
Rhonda Lee Harvey — SCOR Reinsurance Company of Canada
Wendy E. Hayden — Royal Insurance Company of Canada
Rebecca Ho — Reed Steinhilber Limited
Gerry Hobden — Metropolitan Separate School Board
Eva M. Lamb — Guardian Insurance Company of Canada
Albert T. Lee — Canadian Insurance Management Incorporated
Edmund P. T. Ma — Reed Steinhilber Limited
D. Cameron MacDonald — Transatlantic Reinsurance Company
James A. MacLeod — Continental Insurance & Management Ltd.
Lorraine Magan — Royal Insurance Company of Canada
Michael Benjamin Mallitt — Royal Insurance Company of Canada
Cynthia A. Matthews — Commonwealth Hospitality
R. Jacqueline McClay — The Co-operators
Harvey N. McGrath — Security Insurance Company of Hartford
John B. Miles — Guardian Insurance Company of Canada
Linda A. Millman — Zurich Canada
Carol A. Moore — Britannia Insurance Company
Phyllis Owens — State Farm Automobile Mutual Insurance Company
Mark Petrovich — Guardian Insurance Company of Canada
James Robert Ritchie — J.H. Moore & Co. Ltd.
Wm. Mark Sheddin — Canadian Surety Company

D.E. "Dave" Schatz — Economical Mutual Insurance Company
Peter Laughlin Silk — Continental Insurance & Management Ltd.
Daniel Russell Spears — Commercial Union Assurance Company of Canada
Elizabeth Ann Stevenson — Reed Steinhilber Limited
Ruth Stranges — Wellington Insurance Company
Al J. Teeter — Economical Mutual Insurance Company
Pa Y. Tong — Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
Denise Marie Wiggins — E.A. Salinas Insurance Brokers Inc.
Glenne Williamson — State Farm Fire and Casualty Company
Glenn T. Yonemitsu — Royal Bank of Canada

QUÉBEC

Jean-François Beliveau — Laurentienne Générale
Lorraine Bernier — La Prudentielle Compagnie d'Assurance Limitée
Pierre Bibeau
Denise Brault — L'Union Canadienne
Francine Desjardins — Compagnie d'Assurance et Gardien du Canada
Sylvie Deslandes — La Citadelle Assurances Générales
Claude Ducharme — Du Barne & Fortier Inc.
Diane Gagné — Allstate du Canada
Kathy Gleason — Association des Hospitaliers du Québec
Gilles Hébert — La Compagnie d'Assurance Mississipi
Ginette Jagacé — La Prudentielle Compagnie d'Assurance Limitée
Claude Lebel — Le Groupe Commerce
Michelle Lellet — Les Assurances Muller Inc.
Robert W. Mason — Canadian Pacific Limited
Lucien Paradis — Zurich Canada
Benot Pepin — Le Groupe Commerce
Alan Sirois — Groupe Desjardins Assurances Générales
Hélène Tardif — Zurich Canada

SASKATCHEWAN

Kenneth A. Driedger — Prudential Assurance Company Limited
Allan W. Herman — Saskatchewan Government Insurance
Arthur J. Moser — Saskatchewan Government Insurance
Lorne Whipple — Saskatchewan Government Insurance

SUD DE L'ALBERTA

Cathy Lois LeBlanc — Royal Insurance Canada
Christopher Brian Luby — Wawanesa Mutual Insurance Company
Esther J. McArthur — The Sovereign General Insurance Company
Joseph Stuart Pazar — The Sovereign General Insurance Company
G.A. Gilles Prud'homme — Insurers' Advisory Organization
Margaret Verley — Commercial Union Assurance Company of Canada
Sharon Winkup — University of Calgary

TERRE-NEUVE

Wanda L. Green — Steer's Insurance Limited
Paul J. Joy — The Co-operators
Mary Lou Loder — The Co-operators
Beverly J. Martin — The Co-operators
Darrell H. Swan — Unifund Assurance Company
Wayne C. Wells — The Co-operators

LAURÉATS AU PALIER NATIONAL

Joanne Irene Barnes — Commercial Union Assurance Company of Canada (Ontario)
Denise Brault — L'Union Canadienne (Québec)
Lorraine Magan — Royal Insurance Company of Canada (Ontario)
R. Jacqueline McClay — The Co-operators (Ontario)
Glen Francis Oxford — The Co-operators (Northern Alberta)
Elizabeth Ann Stevenson — Reed Steinhilber Limited (Ontario)
Gale E. Vigfusson — The Prudential Assurance Company Limited (Northern Alberta)

L'Institut d'assurance du Canada

18, rue King Est, 6^e étage, Toronto, Ontario M5C 1C4 (416) 362-8586

AVIS DE RACHAT



Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited

Obligations de première hypothèque, 8 3/4 %, série T, échéant le 15 décembre 1993
Obligations de première hypothèque, 10 3/4 %, série U, échéant le 1^{er} novembre 1995
Obligations de première hypothèque, 11 %, série V, échéant le 15 juin 1996

Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited a décidé de racheter et rachètera, le vendredi 20 décembre 1991 (la date de rachat), toutes les obligations de première hypothèque, 8 3/4 %, série T (les obligations série T), toutes les obligations de première hypothèque, 10 3/4 %, série U (les obligations série U) et toutes les obligations de première hypothèque, 11 %, série V (les obligations série V) de la société.

Les obligations série T, les obligations série U et les obligations série V deviendront exigibles et payables à la date de rachat. L'intérêt sur les trois séries d'obligations cessera complètement à compter de la date de rachat. Tous les coupons non échus pour l'intérêt dû après la date de rachat sont nuls et sans valeur.

Le prix de rachat des obligations série T est fixé à 100 % du montant en capital, plus 1,20 \$ par tranche de 1 000 \$ du montant en capital, soit l'intérêt couru à la date de rachat (pour un total de 1 001,20 \$ par tranche de 1 000 \$ du montant en capital). Le prix de rachat des obligations série U correspond à 100,55 % du montant en capital, plus 14,44 \$ par tranche de 1 000 \$ du montant en capital, soit l'intérêt couru à la date de rachat (pour un total de 1 019,94 \$ par tranche de 1 000 \$ du montant en capital). Le prix de rachat des obligations série V est fixé à 101,10 % du montant en capital, plus 1,51 \$ par tranche de 1 000 \$ du montant en capital, soit l'intérêt couru à la date de rachat (pour un total de 1 012,51 \$ par tranche de 1 000 \$ du montant en capital).

Le prix de rachat sera payé lors de la remise des obligations (avec tous les coupons non échus dans le cas des obligations à coupons) à toute succursale au Canada de La Banque de Nouvelle-Écosse. De plus, les porteurs qui désirent obtenir un paiement peuvent présenter les obligations, tous les coupons non échus et un exemplaire du présent avis à la banque ou à l'institution financière au Canada avec laquelle ils font habituellement affaire pour que celle-ci obtienne à son tour un paiement de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Daté à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 15 novembre 1991.

Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited

par A.D. Hartt, trésorier

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Visa refusé

OSLO (Reuter) — Les militaires au pouvoir en Birmanie ont rejeté une demande de visa du directeur de l'Institut Nobel qui souhaitait rendre visite à Aung San Suu Kyi, lauréate du prix Nobel de la paix 1991, a annoncé hier l'Institut Nobel. Des membres de la famille, des amis, des diplomates et des journalistes cherchant à rencontrer Aung San Suu Kyi, assignée à résidence à Rangoun depuis juillet 1989, se sont également heurtés à un refus de la junte. Malgré la détention de son chef, la Ligue nationale pour la démocratie dirigée par Aung San Suu Kyi a remporté une écrasante victoire aux élections de 1990, mais les militaires ont refusé d'en reconnaître les résultats. Geir Lundestag, directeur de l'Institut Nobel, a déclaré que l'époux d'Aung San Suu Kyi, le Britannique Michael Aris, et ses deux fils, Alexander et Kim, avaient l'intention d'assister à la remise du prix Nobel, le 10 décembre. Les autorités birmanes ont dit que la lauréate ne pourrait quitter le pays que si elle renonçait à la politique et partait pour ne plus revenir.

Zone tampon

MOSCOU (Reuter) — Le président Mikhaïl Gorbatchev a suggéré hier la création d'une zone-tampon neutre de 10 km de large entre Azéris et Arméniens, qui se disputent le contrôle du Haut-Karabakh, enclave arménienne en Azerbaïdjan. Les combats inter-ethniques ont fait plus de 800 morts depuis 1988. Le chef du Kremlin a proposé que des forces de l'Union aient la responsabilité d'assurer la sécurité de cette zone « afin de priver les militants des deux bords de l'occasion de s'affronter directement ». Mikhaïl Gorbatchev, qui s'exprimait dans sa datcha des environs de Moscou, a qualifié la situation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan d'extrêmement explosive et proche de la guerre civile. L'Arménie et l'Azerbaïdjan sont au nombre des dix républiques qui ont proclamé leur indépendance depuis l'échec du putsch conservateur à Moscou en août. Rien n'indique qu'elles accepteront la présence sur leur territoire d'un contingent de forces étrangères plus important que ce qu'il est actuellement. Le Parlement de Bakou se réunit en session extraordinaire aujourd'hui pour débattre de la situation au Haut-Karabakh. On pense qu'il proposera d'abolir l'autonomie du territoire. L'agence Tass a rapporté hier que les milices azérides avaient pratiquement encerclé le Haut-Karabakh et bombardaient depuis 24 heures certains quartiers de la capitale, Stepanakert.

Retour au calme

BUJUMBURA (AFP) — Le calme est revenu en fin d'après-midi hier dans la banlieue nord de Bujumbura où des tirs sporadiques étaient encore entendus quelques heures plus tôt. Une dizaine de prisonniers ont été montrés dans la journée à la télévision burundaise. Ces prisonniers ont avoué être membres du mouvement Palipe-Hutu (Parti pour la libération du peuple hutu) et avoir subi un entraînement en Tanzanie avant d'avoir été infiltrés dans la capitale burundaise. Selon une bonne source, il y aurait eu plusieurs morts au cours des derniers jours dans des affrontements entre l'armée et la branche armée du Palipe-Hutu dans les villes de Mayabi et Rugombo, au nord du pays. Le président Pierre Bujoya doit arriver ce matin à Bujumbura sur le vol régulier d'Air France en provenance de Paris où il a assisté, la semaine dernière, au sommet de la francophonie et a été reçu par le président français François Mitterrand.

L'armée dément

DJAKARTA (Reuter) — L'armée indonésienne a démenti hier avoir perpétré des massacres d'opposants au Timor oriental, territoire où elle a abattu des manifestants il y a deux semaines. « Il n'y a aucune vérité dans ces allégations », a déclaré à Reuter un porte-parole de l'armée, en soulignant que le gouvernement attendait les résultats d'une enquête officielle sur les événements du 12 novembre dans l'ancienne colonie portugaise. L'armée reconnaît avoir tué 19 manifestants ce jour-là, mais les opposants affirment qu'il y a eu jusqu'à 180 morts lorsque les soldats ont tiré sur une procession funèbre à la mémoire d'un opposant tué par les troupes de Djakarta, dans un cimetière de Santa Cruz. Des émigrés en Australie originaires de Timor, citant des sources catholiques au Timor oriental, ont affirmé que l'armée avait abattu dix personnes le 17 novembre et sept autres, dont un bébé d'un an, le 18 novembre dans une banlieue de Dili, chef-lieu du Timor oriental. Mais sur place, des prêtres catholiques et un diplomate occidental ont déclaré ne pas pouvoir confirmer ces accusations. La commission d'enquête quitte l'île jeudi prochain. Mais l'un de ses membres a d'ores et déjà accusé le Portugal, l'ancienne puissance coloniale, d'avoir provoqué ces incidents en encourageant l'opposition au gouvernement de Djakarta.

Libanais et Palestiniens iront à Washington

La Syrie et Israël tardent à donner une réponse au gouvernement américain

d'après AFP et Reuter

NICOSIE — Le Liban et les Palestiniens ont accepté hier de participer aux négociations bilatérales de paix à Washington à partir du 4 décembre alors que la Syrie, qui n'a pas donné sa réponse, y serait favorable sous conditions, selon un responsable palestinien.

Pour manifester sa mauvaise humeur, Israël devait s'abstenir de répondre hier, contrairement à ce que souhaitaient les États-Unis, selon la presse israélienne.

À Damas, les présidents syrien Hafez al-Assad et égyptien Hosni Moubarak ont discuté hier de la conférence de paix.

L'ambassadeur des États-Unis à Beyrouth, M. Ryan Crocker, a annoncé que le ministre libanais des Affaires étrangères Farès Boueiz l'a-

vait « informé de l'acceptation officielle par le Liban de notre invitation à participer aux négociations bilatérales ».

Depuis l'ouverture de la conférence le 30 octobre, le Liban a aligné sa position sur celle de la Syrie, à laquelle il est lié par un traité de fraternité et de coopération.

Mais Damas n'a toujours pas donné sa réponse à l'invitation lancée vendredi par les États-Unis, après trois semaines de tergiversations sur le lieu des négociations entre Israéliens et Arabes (Jordanie et Palestiniens, Syrie, Liban).

Pour leur part, les Palestiniens sont d'accord pour participer à la deuxième phase des pourparlers de paix israélo-arabes sous réserve qu'ils obtiennent des États-Unis un certain nombre de garanties, a déclaré hier Hanane Achraoui, porte-

parole des Palestiniens aux pourparlers de paix sur le Proche-Orient.

« Notre réponse est qu'en principe les Palestiniens n'ont pas d'objection à participer aux pourparlers bilatéraux à Washington le 4 décembre (...) mais plusieurs questions doivent être réglées avant une décision finale », a-t-elle dit après des entretiens à Jérusalem avec des responsables soviétiques et américains.

Ces questions portent notamment sur la délivrance de visas américains à des responsables de l'OLP et sur le statut de la délégation palestinienne dans son ensemble, a-t-elle ajouté.

Un membre du Comité exécutif de l'OLP, M. Yasser Amro, a déclaré à Damas qu'il avait compris lors de ses entretiens avec les dirigeants syriens « que la Syrie acceptait en principe le choix de Washington, mais

sous conditions », sans préciser lesquelles.

Selon une source diplomatique arabe à Damas, la Syrie, « qui a des réserves sur la capitale fédérale (...) finira par accepter et sa réponse sera communiquée après les entretiens syro-égyptiens aux pourparlers de la conférence », les États-Unis et l'URSS.

Arrivé hier à Damas, M. Moubarak est reparti dans la nuit. La Syrie essaie de coordonner les positions arabes aux négociations, selon la même source.

De son côté, l'ambassadeur d'Israël à Washington, M. Zalman Shoval, a déclaré que « personne ne peut contraindre Israël à répondre immédiatement » à l'invitation américaine.

Selon la presse, l'État hébreu, qui souhaite que les discussions aient

lieu au Proche-Orient, donnera sa réponse officielle au plus tôt demain, voire dimanche, à l'issue du conseil des ministres.

Par ailleurs, les États-Unis ont affirmé hier avoir amplement consulté Israël avant de l'inviter à reprendre ses négociations avec les Arabes, rejetant les reproches de responsables israéliens.

Le porte-parole du département d'État, Margaret Tutwiler, s'est déclaré perplexe devant ces reproches, souvent formulés sous le couvert de l'anonymat, selon lesquels le premier ministre israélien Yitzhak Shamir n'aurait pas été consulté pendant sa visite à Washington.

Le porte-parole a toutefois affirmé avoir « toutes les raisons de croire que ceci (cette dispute avec Israël) allait se résoudre de soi-même ».



PHOTO AP

Walesa essuie un premier revers

Lech Walesa a essuyé un premier revers à l'occasion de la réunion de la Diète hier à Varsovie, malgré l'appel au compromis lancé par le président polonais afin de parvenir à former un gouvernement stable, toujours introuvable un mois après les élections législatives. Lech Walesa a demandé en vain aux députés de s'opposer à la démission du premier ministre Jan Krzysztof Bielecki, prévue pour hier, en soulignant que « l'État doit être gouverné en permanence ». Le gouvernement Bielecki démissionnera officiellement aujourd'hui.

Kadhafi demande la médiation du Maroc dans l'affaire de Lockerbie

RABAT (Reuter) — La Libye a demandé au roi Hassan II du Maroc d'entamer des contacts avec les États-Unis et la Grande-Bretagne pour régler le différend né de l'implication de Tripoli dans l'attentat de Lockerbie, a annoncé hier l'ambassade de Libye à Rabat.

« Nous lui déléguons le droit d'entamer des contacts avec les États-Unis et la Grande-Bretagne et de prendre en charge le dossier », a fait savoir l'ambassade en citant une déclaration de Khouildi Lahmidi, membre du Conseil de la révolution libyenne.

« Il (le roi) dispose de toutes les prérogatives d'action et de traite-

ment de cette affaire en sa qualité de président de l'Union du Maghreb arabe ».

Le souverain chérifien a reçu Khouildi Lahmidi vendredi.

« J'ai mis entre les mains de Sa Majesté les preuves tangibles qui contredisent les allégations publiées par les médias internationaux (...) », ajoute le communiqué.

L'émisserie libyen était hier à Alger pour un entretien avec le président Chadli Bendjedid.

Les justices américaine et britannique ont inculpé deux ressortissants libyens dans le cadre de l'enquête sur la destruction en vol d'un Boeing de la PanAm au-dessus de l'Écosse

en décembre 1988. L'attentat avait fait 270 morts.

Par ailleurs, le plus haut magistrat d'Écosse, Lord Fraser, a jugé absurde, hier, une requête de la Libye visant à confier à des instances internationales l'enquête sur l'attentat de Lockerbie en décembre 1988.

Seul un procès en assises sera la réponse appropriée et civilisée à l'attentat qui fit 270 morts, a estimé Lord Fraser.

Le magistrat écossais avait annoncé le 14 novembre avoir émis des mandats d'arrêt internationaux contre deux Libyens accusés d'avoir organisé l'attentat.

La CEE plaide pour une dissidente cubaine

LA HAVANE (AFP) — La Communauté européenne à La Havane a effectué en fin de semaine dernière une démarche officielle en faveur de la dissidente cubaine Maria Elena Cruz Varela, présidente du groupe d'opposition Critère alternatif, arrêtée jeudi dernier, a-t-on appris hier à La Havane de source diplomatique.

Après une série de manifestations pro-castristes devant son domicile d'Alamar, banlieue populaire de La Havane, Maria Elena Cruz Varela a été arrêtée jeudi dernier et serait détenue à Villa Marista, le siège de la Sécurité d'État cubaine, selon des sources dissidentes.

Son arrestation, ainsi que celle de deux autres dissidents, Fernando Velazquez et Jorge A. Pomar, également membres de Critère alternatif, l'un des mouvements d'opposition regroupés au sein de la Concertation démocratique cubaine, avait été an-

noncée à Madrid par un communiqué de l'Union libérale cubaine (ULC, opposition en exil).

La dissidente, poétesse âgée de 35 ans, était l'une des instigatrices en mai dernier d'un appel signé par dix intellectuels cubains en faveur de réformes dans l'île. Lundi dernier, avec trois autres dissidents, elles s'étaient entretenues avec le président de la région d'Asturie (Espagne), M. Juan Luis Rodriguez Vigil, qui avait effectué une visite officielle à Cuba.

Selon les sources diplomatiques, la démarche européenne auprès du ministère cubain des Relations extérieures a été effectuée vendredi dernier par trois ambassadeurs (Pays-Bas, Italie, Portugal) représentant la CEE et portant sur le respect des droits de l'homme.

Maria Elena Cruz Varela avait été arrêtée puis relâchée une première fois mardi dernier, selon Elizardo Sanchez Santa Cruz, qui avait fait

état de violence à son rencontre dans un communiqué de la Commission des droits de l'homme et de réconciliation nationale (CDHRN).

Une manifestation a également eu lieu vendredi soir face au domicile du président du CDHRN à La Havane, dans le quartier de Playa.

Elizardo Sanchez a déclaré avoir été arrêté puis relâché à deux reprises la semaine dernière, une fois face au domicile de Maria Elena Cruz Varela, jeudi dernier, et une seconde fois à son domicile vendredi soir en présence d'un fonctionnaire de l'ambassade d'Espagne à La Havane.

Selon Sanchez, un cinéaste dissident Marco Antonio Abal, signataire de l'appel des dix, a lui aussi été arrêté mercredi dernier à Alamar et serait à Villa Marista. Le dissident a également confirmé l'arrestation de Jorge Pomar et de Fernando Velazquez.

Un calme relatif règne en Croatie

d'après Reuter et AFP

BELGRADE — Des obus de mortier sont tombés hier sur Osijek, principale ville de Croatie orientale, où quatre personnes ont été tuées malgré l'entrée en vigueur, la veille, d'un 14e cessez-le-feu conclu à Genève sous l'égide de l'envoyé spécial de l'ONU Cyrus Vance.

Toutefois, la radio croate et l'agence yougoslave Tanjug sont états d'un calme relatif dans la plupart des autres régions de Croatie.

D'autre part, l'armée yougoslave et les autorités de Croatie ont procédé hier à l'échange de deux de leurs plus importants prisonniers de guerre, le général serbe Milan Aksentijevic et l'homme d'affaires canadien d'origine croate Anton Kikas, a annoncé l'agence yougoslave Tanjug.

Le général Aksentijevic, haut responsable de la 5e région militaire (Slovénie, Croatie) pendant la guerre de juin dernier en Slovénie, était le plus haut gradé tombé aux mains des forces croates.

M. Kikas avait été arrêté par les autorités militaires yougoslaves à la suite de l'affaire d'un Boeing-704 de l'Uganda Airlines intercepté le 31 août dernier par l'armée yougoslave au-dessus de l'aéroport de Zagreb, chargé d'une cargaison clandestine de 19 tonnes d'armes.

Selon la radio croate, des obus de mortier tirés par l'armée yougoslave ou par des nationalistes serbes sont tombés dans la nuit ainsi que hier matin sur Osijek, ville de 100 000 habitants, en majorité croates.

« Les bombes sont tombées sur les différents quartiers. Les habitants ont passé une nouvelle nuit dans les abris. Le centre aussi a été touché », a rapporté la radio.

Elle a ajouté que des villages situés à l'ouest d'Osijek avaient aussi été attaqués et qu'une personne avait été tuée par un tir de mortier près de Sisak, au sud-ouest de Zagreb.

Des nationalistes serbes ont déclaré dimanche à Tanjug, après s'être

tre emparés du village de Laslovo, près d'Osijek, que la ville était désormais « cernée sur trois côtés par les libérateurs ».

La crainte de voir Osijek connaître le sort de Vukovar, dont le siège par les forces fédérales a coûté la vie à près de 5000 personnes, a incité Cyrus Vance et Lord Carrington, médiateur de la Communauté européenne, à faire pression sur la Croatie, la Serbie et l'armée pour qu'elles concluent un nouveau cessez-le-feu, explique-t-on dans les milieux diplomatiques.

Ed Koestel, porte-parole de la mission de paix de la CEE en Croatie, a déclaré que les médiateurs ne comptaient pas sur un arrêt immédiat des combats mais que, malgré une situation terriblement difficile, ils étaient plus optimistes.

« C'est une chose d'annoncer un cessez-le-feu à Genève, mais cela prendra du temps pour atteindre les chefs sur le terrain », a-t-il expliqué.

La Croatie a commencé à lever le blocus des casernes fédérales sur son territoire, ce qui était une des principales revendications de l'armée avant le cessez-le-feu.

Cyrus Vance a prévenu qu'un déploiement de casques bleus ne pourrait être envisagé que si les affrontements cessaient en Yougoslavie. Mais la France a demandé hier une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour décider de l'envoi d'une telle force sans attendre, apparemment, de voir si le cessez-le-feu tiendrait.

À Kupari, sur la côte adriatique, des officiers de l'armée yougoslave ont rencontré les autorités municipales de Dubrovnik. Mais les parties n'ont pu s'entendre sur les moyens de démilitariser le port croate assiégé par l'armée fédérale, a déclaré hier un porte-parole de l'ONU présent aux entretiens.

Les deux camps ont toutefois salué le cessez-le-feu conclu samedi à Genève, a-t-il ajouté. Ils ont également engagé des observateurs de la CEE à revenir au plus vite dans la ville.

Mobutu nomme un nouveau premier ministre

BRAZZAVILLE (Reuter) — Le président Mobutu Sese Seko du Zaïre a annoncé hier soir, dans un message radiotélévisé à la nation, la nomination de l'opposant Nguzu Karl-I-Bond au poste de premier ministre.

La désignation de ce leader de l'Union sacrée, coalition d'une centaine de partis d'opposition, est intervenue grâce à une médiation du président sénégalais Abdou Diouf.

« Après les consultations menées par le médiateur sénégalais et les concertations au sein et entre les deux principales composantes politiques du pays, à savoir les Forces démocratiques unies et l'Union sacrée, j'ai été amené à confier le poste de premier ministre à M. Nguzu Karl-I-Bond, un des leaders de l'opposition », a dit le président Mobutu.

Le dirigeant zaïrois a de nouveau consenti à choisir un membre de l'opposition après le limogeage, en septembre dernier, d'un autre leader de l'Union sacrée, Etienne Tshisekedi.

Bernardin Mungul Diaka, premier ministre en fonctions depuis trois semaines, « restera mon collaborateur le plus immédiat, avec rang de ministre d'État », a indiqué le président Mobutu en rendant hommage à son courage.

Mobutu Sese Seko a dit que le gouvernement Karl-I-Bond devrait juguler la crise politique et économique que traverse le pays. Il s'est inquiété du poids financier de la Conférence nationale et de la destruction du tissu économique du pays lors des pillages de septembre dernier.

« Les dépenses de la Conférence nationale, initialement fixées à 139 milliards de zaïres, ont déjà atteint plus de 200 milliards à cause du piétinement des travaux ». A cela s'ajoutent les dernières augmentations des soldes des militaires et des rémunérations des fonctionnaires et enseignants, a-t-il dit.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3X2
Télé: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

ÉDITORIAL

Rafistolage d'organigramme

À MOINS que les dés ne soient piés, et que les parties n'en soient arrivées officiellement à des pré-arrangements qu'il ne resterait plus qu'à entériner, il est difficile de croire que le groupe de travail qui doit revoir le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic au Québec pourra, selon l'échéancier prévu, faire rapport d'ici le 15 décembre — trois semaines après le début de ses travaux !

Six syndicats forment, au sein de ce comité, une coalition ad hoc qui regroupe la grande majorité des salariés de la fonction publique, de commissions scolaires, des cégeps, des établissements de santé et de services sociaux et de plusieurs organismes gouvernementaux. Leurs porte-parole rendaient publique vendredi une position commune sur la réforme d'un régime qui, depuis 1965, a donné naissance à plus d'un avatar institutionnel.

Ironie du sort, dans la formulation de leur proposition, les syndicats — dont les convictions constitutionnelles sont bien arrêtées (les infirmières syndiquées viennent de joindre les rangs des indépendantistes) — ont largement puisé (*of all places*) dans l'expérience de la fonction publique fédérale.

D'un commun accord, les représentants syndicaux proposent la création d'une commission des relations de travail, une sorte d'organisme juridico-administratif chargé de veiller au bon fonctionnement du régime, apparenté à celui qui existe à Ottawa depuis 1967, dont le bilan tout compte fait paraît assez positif (nous essaierons plus loin de dire pourquoi).

La commission, clone québécois de l'institution outaouaise, aurait cependant un mandat un peu plus large que celui de la formation cellulaire dont elle est issue conceptuellement. Avec la création d'un tel organisme, les rapports collectifs de travail dans les secteurs public et parapublic au Québec obtiendraient leur autonomie vis-à-vis du Code du travail. La commission ainsi créée veillerait à l'accréditation des parties et suivrait leur cheminement à travers les étapes successives de l'information, de la négociation, la conciliation, la médiation et, enfin, l'exercice du droit de grève. À ces fins, elle intégrerait deux autres organismes : le Conseil des services essentiels dont le mandat serait exercé par les commissaires eux-mêmes et l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) qui, doit-on comprendre, deviendrait une composante de la commission, comme c'est le cas du bureau fédéral de

recherche sur les traitements.

À ceci près cependant qu'en cas de différend, la commission fédérale n'a pas le pouvoir ultime de définir quels sont les services essentiels à maintenir pour la protection de la santé et de la sécurité de la population.

Le débat, s'il devait s'engager au sein du groupe de travail sur l'opportunité de créer un tel tribunal, risque de passer à côté de l'essentiel.

Il importe en effet de distinguer trois niveaux : d'une part, l'ensemble des dispositions législatives qui définissent le régime (et que l'on trouve actuellement, éparpillées, dans le Code du travail, la loi sur la fonction publique, la loi sur le régime de négociation et la loi sur le maintien des services essentiels...); d'autre part, les institutions chargées de veiller à son application (dont le ministère du

Les secteurs public et parapublic : refaire d'abord un consensus social

Travail, le Bureau du commissaire général, le Conseil des services essentiels et l'IRIR); et finalement un consensus social traduit dans un pacte qui fonde les deux premiers.

Jusqu'ici, les réaménagements jugés souhaitables n'ont toujours porté que sur les niveaux I et II, sans que le « contrat social » dont ils devraient s'inspirer n'eût connu de modification significative. Ainsi, la dernière révision institutionnelle, qui remonte à la fin du deuxième mandat du gouvernement péquiste en juin 1985, comportait un élargissement du rôle du Conseil des services essentiels, l'implantation d'un service de médiation au ministère du Travail et la création d'un nouvel organisme, l'IRIR. Rien de tout cela n'a fonctionné comme il était prévu, ni n'a donné les résultats escomptés. Les deux dernières rondes de négociation se sont déroulées complètement hors cadre législatif autre que les sanctions de la loi 160.

Il en avait été de même de l'initiative de M. Pierre Paradis, ministre du Travail sous le gouvernement libéral nouvellement élu. M. Paradis s'était attaqué à une révision du Code du travail en commençant par une réforme de

structures qui avait reçu, du bout des lèvres, l'appui des syndicats, mais à laquelle le patronat a finalement réussi à faire échec. Depuis 1987, la fameuse loi 30 dort dans les statuts du Québec.

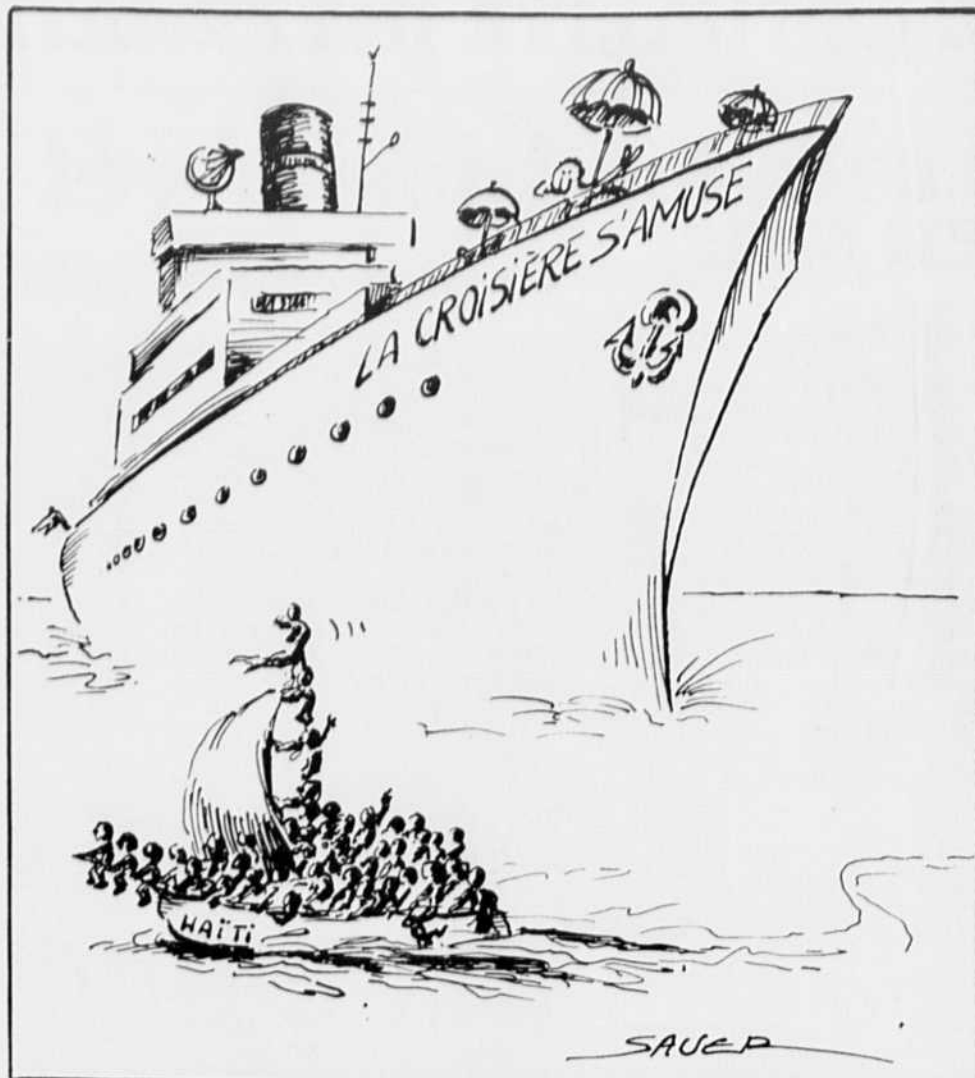
Si la réforme Paradis, valable surtout pour le secteur privé, est allée s'enlisant, c'est d'abord parce que les parties (syndicats d'un côté, Conseil du patronat de l'autre) n'ont jamais réussi à s'entendre sur le choix du président du nouvel organisme à qui le législateur allait confier l'application du Code du travail, sorte de tsar chargé d'arbitrer leurs relations. Un tel consensus existerait-il dans les secteurs public et parapublic ? Rien, jusqu'ici, ne le donne à penser. Les syndicats ne continuent-ils pas de bouder l'IRIR dont la nomination des président et vice-présidents par l'Assemblée nationale est pourtant garant de leur impartialité, alors que les membres d'une éventuelle commission des relations de travail, peut-on présumer, seraient choisis par le gouvernement ?

Mais la création d'une commission n'a-t-elle pas valu au gouvernement fédéral un bon quart de siècle de « paix sociale » ? Cela est vrai. Cependant les attitudes syndicales semblent avoir été beaucoup plus déterminantes dans ce résultat que l'existence d'une telle commission, quels qu'aient été la valeur, le doigté et la compétence de ses membres-commissaires. Au demeurant, le climat est en train de changer à mesure que les associations syndicales jadis réputées pour leur bon-ententisme ont tendance à se « radicaliser ». Un indice : les fonctionnaires fédéraux, enclins jusqu'à à emprunter l'arbitrage comme voie de solution de leurs différends, optent de plus en plus pour la grève, comme la loi leur en donne le choix. On l'a vu lors de la dernière ronde qui a conduit le Parlement à adopter une loi d'exception forçant le retour au travail.

Il en va de même dans les secteurs public et parapublic au Québec. La réforme des régimes et des institutions, aussi nécessaire soit-elle, surtout lorsqu'ils ne correspondent plus à la réalité des choses (comme c'est le cas de l'encadrement défini par la loi de 1985), ne pourra jamais combler l'absence d'un véritable consensus social, à la suédoise, relatif à la détermination des conditions de salaire et de travail, et traduit dans un pacte fondé à la fois sur l'équité pour les employés de l'État et la capacité de payer des contribuables.

C'est par là qu'il faut commencer sous peine de s'adonner à un nouvel exercice stérile de rafistolage.

JEAN FRANCOEUR



Sylviane Tramier

Un catalogue d'inepties

UN AMI anglais m'arrive catastrophé la semaine dernière avec cette question : « Est-il vrai que, s'il y avait des présidentielles aujourd'hui en France, Le Pen serait élu ? » Il a cru lire ça dans un journal qui rapportait les résultats d'un sondage. Je le rassure tant bien que mal. Les sondages font état d'une montée de l'extrême-droite et d'une plus large approbation des thèses du Front national, en particulier en matière d'immigration. Mais, que je sache, la popularité du dirigeant du FN, et l'adhésion des Français à l'idéologie de l'extrême-droite ne sont pas telles qu'elles permettraient d'imaginer sérieusement Le Pen à l'Élysée.

L'extrême-droite progresse. En France, en Belgique, en Autriche. Le FN ne dispose que d'un siège à l'Assemblée nationale française, mais les résultats des récentes consultations partielles locales ne laissent aucun doute sur l'amélioration de son score aux prochaines législatives prévues pour le printemps 1993. Surtout si, comme il en est question, le mode de scrutin était modifié par l'injection d'une dose de représentation proportionnelle. Selon certains calculs, le FN pourrait alors récolter une quarantaine de sièges.

À moins que, en déviant par le menu la semaine dernière ses propositions sur l'immigration, le Front national ne se soit rendu un mauvais service. Avec ces 50 propositions pour « protéger les Français », plus personne ne peut plaider l'ignorance. Le Front national s'affiche sous son vrai visage.

On pourrait résumer en deux phrases son programme : arrêter toute immigration non européenne et mener la vie dure aux immigrés sur place. Mais, puisque la lutte à l'immigration est la seule politique du FN, et puisqu'il présente pour la première fois en détail la liste des mesures à adopter, entrons dans les détails. Le FN propose de réformer le Code de la nationalité, en établissant le droit du sang et la naturalisation comme formes uniques de l'acquisition de la citoyenneté française.

IL REMETTRAIT en question toutes les naturalisations accordées depuis 1974. Les naturalisés seraient soumis à une période de probation d'une durée indéterminée. Le FN mettrait fin à tout regroupement familial qui permet à des étrangers de venir rejoindre leurs proches autorisés à immigrer en France.

Toute nouvelle immigration serait stoppée. Tous les visiteurs en France seraient tenus de déposer une caution de 20 000 \$, cela afin de décourager le *faux tourisme*. (On peut parler sur le succès d'une telle mesure, peut-être au-delà des espérances, avec effet dissuasif sur le faux et le vrai tourisme.)

Pour mettre fin au « génocide contre le peuple français » (l'utilisation à tort et à travers des mots chargés d'un sens précis et grave est une des spécialités du FN), l'extrême-droite propose de bannir le « cosmopolitisme de l'éducation nationale », d'établir des quotas maximums d'enfants étrangers dans les classes, d'interdire la construction de mosquées.

Plus fort encore : le Front national propose d'établir pour les immigrés déjà installés légalement en France un statut particulier, qui confine à les traiter en sous-humanité. On leur accorderait un droit, la priorité au licenciement dans les entreprises.

L'accès aux logements et autres avantages sociaux, les allocations familiales seraient réservées en priorité aux Français. Les chefs d'entreprise devraient acquitter une

taxe sur les emplois détenus par des étrangers. Seraient établies des caisses de sécurité sociales séparées pour les nationaux et les immigrés. Enfin, on créerait un label « produit en France avec des Français ». (Combien de vins de Provence et de Côte-du-Rhône, faits de raisins cueillis par des mains étrangères, seraient disqualifiés ? Et, combien de voitures sorties des usines d'assemblage de Renault ?)

Devant un tel catalogue d'inepties, on peut réagir en optimiste ou en pessimiste. L'optimiste est d'avis que l'extrême-droite se ridiculise en passant aux actes.



Lettre de Paris

Tant qu'il n'était question que de vociférer contre les politiques menées par d'autres, le FN pouvait faire illusion. Mais, dès qu'il s'agit de proposer un programme, le FN s'embourbe dans des mesures archaïques, délirantes, racistes, anti-constitutionnelles, anti-démocratiques. Et, les Français ne manqueraient pas de s'apercevoir que l'extrême-droite se fourvoie.

Le pessimiste, averti du fait que d'autres propositions du même genre ont été avancées, par pur calcul politique, par des gens que l'on pensait plus sages, se demande le temps qu'il faudra pour que ces mesures préconisées par l'extrême-droite soient reprises, une ici, une là, dans les programmes des grandes formations politiques.

L'utilisation de l'immigration à des fins électorales conduit à empoisonner le débat et masquer ce que la France a accompli en matière d'intégration. Chaque fois que l'on ressort les noms d'Yves Montand, chanteur français par excellence, (fils d'immigré), d'Isabelle Adjani, la plus grande star du cinéma français actuel (fille d'un immigré algérien), on a conscience qu'on défend mal le modèle français d'intégration, parce que, pour exemplaires que soient ces carrières, elles sont si brillantes qu'on pourrait les croire exceptionnelles.

Il faudrait pouvoir citer les obscurs : l'épicier Amar, le boulanger Perez, le poissonnier Bianco et le tenancier de bistrot Small chez qui ont boit du beaufolais nouveau en mangeant des rondelles de saucisson... Si eux traînent encore parfois un accent qui trahit leur origine, leurs enfants sont représentatifs de la jeunesse française. Ils vont au lycée, ils font du sport, ils achètent des disques de Patrick Bruel et ils ont l'accent de Paris, de Marseille ou de Strasbourg.

RÉFLEXION faite, je ne sais pas si je dois me compter parmi les optimistes ou les pessimistes. Après avoir rassuré mon ami anglais sur la question de la force de l'extrême-droite française, je me prends à lui donner raison de s'inquiéter dans le sud de la France, le FN a fait des percées considérables. La région de Marseille et celle de Nice seront bientôt l'enjeu d'élections locales et ce sera l'occasion de faire le point. De voir si le FN s'est acquis des partisans avec son programme en 50 propositions pour « régler le problème de l'immigration. »

LETTRES AU DEVOIR

Mourir vivant

EN RÉACTION à la publicité faite autour du livre *Final exit* (recettes pour se suicider) je viens proposer celui de François J-Paul Cavalier *Mourir vivant* éd. Médias Paul.

On y trouve un tableau fort intéressant des réactions du soignant et du soigné face à la maladie, la souffrance et la mort — « C'est devant la mort que l'homme... exprime sa pensée sur la vie... c'est le lieu d'émergence du métaphysique et du sens existentiel : pourquoi est-ce que je vis ? pourquoi est-ce que je meurs ? d'où est-ce que je viens ? où est-ce que je vais ? » nous dit l'auteur.

Face à la souffrance, l'humain doit y trouver un sens et ceci est personnel. J'ai retrouvé cette même recherche du sens de la vie, de la souffrance et de la mort avec le Dr. Franke psychiatre chrétien ayant vécu 3 ans dans un camp de concentration (*Découvrir un sens à sa vie*, Éd. de l'homme).

Chantal Roussety
Rivière-des-prairies, 8 novembre 1991

Hémorragie fatale

MONSIEUR Hugues Aubertin, je commence à avoir des doutes sérieux sur la détermination de la STRSM à vouloir sauver et surtout développer le transport en commun sur la Rive Sud de Montréal.

Le transport public dans la région mont-réalaïse vit actuellement des heures critiques pour son avenir. Les décisions qui seront prises aujourd'hui nous mèneront soit vers le développement durable soit vers un cul-de-sac social et environnemental.

La nécessité de répondre à des contraintes financières pressantes ne doit jamais nous faire perdre de vue nos objectifs sociaux et environnementaux. La priorité donnée au transport en commun constitue un choix de société qui s'inscrit dans une période de temps beaucoup plus longue que la durée de votre mandat à titre de président de la Société de transport de la rive sud de Montréal (STRSM) ou que la durée des mandats de tous les maires de la Rive Sud. C'est la préoccupation des années 2000.

En favorisant la hausse des tarifs à l'usage pour compenser le manque à gagner imputable à la réforme fiscale du ministre Ryan, la STRSM se met le couteau sur les veines. Une seule résolution de votre conseil d'administration en faveur d'une augmentation importante des tarifs (on parle d'une hausse de 30 %) suffira à provoquer l'hémorragie fatale. Cette hémorragie, vous vous en doutez bien, sera le transfert inévitable de l'achalandage du transport en commun vers les routes et les ponts qui seront dramatiquement engorgés.

J'en ai plus qu'assez de voir capituler les uns après les autres, les maires de la Rive Sud devant la réforme de M. Ryan.

Par votre position privilégiée, vous connaissez mieux que n'importe quel ministre québécois les besoins et les aspirations de la population de la Rive Sud. Vous, de même que vos collègues de la Rive Sud, avez le pouvoir et surtout le devoir de mobiliser les citoyens et citoyennes de vos villes respectives

contre cette réforme injuste et rétrograde.

Avant d'euthanasier le transport en commun par une hausse des tarifs déraisonnable, demandez-vous si vous pourriez vivre le restant de vos jours avec le spectre des embouteillages monstres et d'un environnement pollué.

Jude Bergeron
Boucherville, 12 novembre 1991

L'aide bilatérale

MONSIEUR Allan Koury, tel que convenu, voici quelques notes qui résument les trois principales préoccupations qui nous ont amenés, nous qui résidons dans le comté d'Hochelaga-Maisonneuve à vous rencontrer ce matin au sujet de l'évolution inquiétante de la politique canadienne en matière d'aide bilatérale.

La première est que lorsque le développement durable est centré sur les personnes, et non uniquement sur des infrastructures, le changement et le progrès sont possibles. C'est là l'expérience concrète dont sont témoins nos organisations de coopération internationale (OCI, ou ONG) qui ont des partenaires dans de nombreux pays du tiers-monde; et c'est aussi l'expérience des organismes communautaires d'Hochelaga-Maisonneuve. Or l'aide bilatérale (de gouvernement à gouvernement) du Canada s'éloigne de plus en plus de la satisfaction des besoins essentiels des populations du tiers-monde. Pourtant, une meilleure santé économique au Sud aurait des effets positifs ici. En effet, la baisse du pouvoir d'achat des pays endettés a encouru, durant les années 80, la perte de 40 milliards \$ en exportations canadiennes vers ces pays, ce qui équivaut, selon l'Institut Nord-Sud, à la perte de 175 000 emplois canadiens. Investir dans le développement du tiers-monde, ce serait donc prendre soin de nos intérêts collectifs à long terme et contribuer à bâtir un seul monde fait de justice et d'équité.

La deuxième est que le programme canadien d'aide bilatérale doit être centré sur les besoins fondamentaux des hommes et

des femmes, tels que la santé communautaire, l'éducation primaire, l'alphabetisation, l'agriculture et l'approvisionnement en eau. Ce sont déjà là les priorités des OCI et le Canada doit les faire siennes. Or, selon le Rapport 1991 du Programme des Nations unies pour le développement humain (PNUD), seulement 5 % de l'aide canadienne est consacré à ces besoins fondamentaux, ce qui place le Canada au 106 rang dans un groupe de 12 pays industrialisés.

La troisième est que le Canada doit respecter l'engagement, pris officiellement devant les Nations unies par M. Mulroney en 1988, d'augmenter, d'ici l'an 2000, à 0,7 % de son PNB l'aide qu'il consacre au tiers-monde, et de centrer son aide « sur les populations les plus pauvres des pays les plus pauvres ». Or, le Canada n'est pas à la hauteur de ces engagements et le niveau actuel de son aide a chuté jusqu'à 0,43 % du PNB. En outre, le Canada conditionne de plus en plus son aide à l'adoption, par les pays du tiers-monde, de programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI et la Banque mondiale. Selon une étude récente du Conseil canadien des églises et du Fonds inter-Églises pour le développement international (ICFID), ce conditionnement, véritable virage de la politique canadienne en matière d'aide bilatérale, « n'a fait l'objet d'aucun débat public ou parlementaire nouveau et n'a certainement pas été endossé par le Parlement ».

Gilles Rivet
pour Joanne Bourgeois, Lionel D'Amours
Luc Gaudet, Gilles Rivet, Sylvie Theriault
Montréal, 12 novembre 1991

Épée de Damoclès

IL EST CLAIR qu'à court terme l'indépendance du Québec fera baisser le PNB du Québec même si une entente d'association est conclue avec le Canada. N'est-il pas en revanche un peu prématuré de prétendre, comme M. Ghislain Dufour, que cette baisse se répercutera sur toute une génération ?

Il y a, en effet, un élément difficilement quantifiable, mais très important, que beaucoup de fédéralistes inconscients me semblent négliger. Je veux parler de la stabilité politique, dont rêvent les hommes d'affaires et qu'engendrerait inévitablement, après quelques années, une souveraineté-association réalisée dans l'harmonie. Cette stabilité politique, tant désirée, ne pourrait, en revanche, résulter de la prolongation d'un statu quo même légèrement « amélioré ».

Car, qu'on le veuille ou non, l'idée d'indépendance continuera, comme l'épée de Damoclès, d'être suspendue au-dessus de l'espace économique québécois et cela même si le « non » devait l'emporter légèrement lors du prochain référendum.

Trop de Québécois ont pu se rendre compte au cours des dernières années de la montée irrésistible de l'intolérance et du racisme au Canada anglais. Le « mal » est fait.

Le choix du Québec se résumera donc à cette triste alternative : descendre aux enfers progressivement, mais irrémédiablement ou crever l'abcès dès maintenant, dans l'espoir d'une guérison à long terme.

Michel Gallay
St-Laurent, 15 novembre 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS